



INSTITUT
ROBERT BADINTER
Études et recherches
sur le droit et la justice

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SOMMA

Une nouvelle identité pour l'Institut *page 04*

Entretien croisé entre Christophe SOULARD et Valérie SAGANT *page 06*

Faits marquants 2025 *page 08*

Chiffres clés *page 12*

1

**L'Institut Robert Badinter,
promoteur de la recherche et
du débat sur le droit et la justice**
page 14

1. La mission de l'Institut : nourrir la connaissance et stimuler le débat sur le droit et la justice
2. Une gouvernance plurielle et ouverte
3. Le conseil scientifique : au cœur du choix des projets de recherche
4. L'équipe de l'Institut

2

**Soutenir et valoriser
la recherche académique**
page 24

1. La politique de recherche de l'Institut
2. Diffuser et valoriser les résultats des recherches
3. Récompenser l'excellence

IRE



3

Favoriser les échanges et la réflexion

page 44

1. Les thématiques clés au cœur des enjeux de justice :

- a. Justice et démocratie
- b. Impact du numérique sur les métiers du droit
et de la justice
- c. Devoir de vigilance des acteurs économiques
- d. Justice et environnement
- e. Identités professionnelles
- f. Justice et guerre
- g. Besoins, demandes et attentes de justice
- h. L'accueil d'acteurs internationaux
- i. Les interventions de l'Institut

2. Former, partager, diffuser : l'Institut au cœur des savoirs

- a. Formations
- b. Présence et rayonnement

4

Annexes

page 66

- a. Historique des appels à projets
de recherche
- b. Recherches en cours

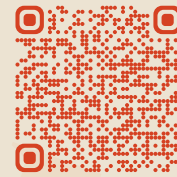
UNE NOUVELLE IDENTITÉ POUR L'INSTITUT

Avocat, ministre de la Justice, président du Conseil constitutionnel, Robert BADINTER a marqué l'histoire juridique française et internationale par son combat pour l'abolition de la peine de mort et sa vision d'une justice guidée par les droits fondamentaux.

Président d'honneur de l'Institut dès sa création, il a accompagné sa structuration avec une conviction forte : la justice doit disposer d'un lieu de réflexion indépendant, ouvert aux chercheurs, aux praticiens et aux citoyens.

Le nouveau nom s'inscrit dans la continuité des missions de l'Institut : penser le droit dans toute sa complexité, éclairer les mutations sociales et politiques et promouvoir une recherche pluridisciplinaire, libre et exigeante.

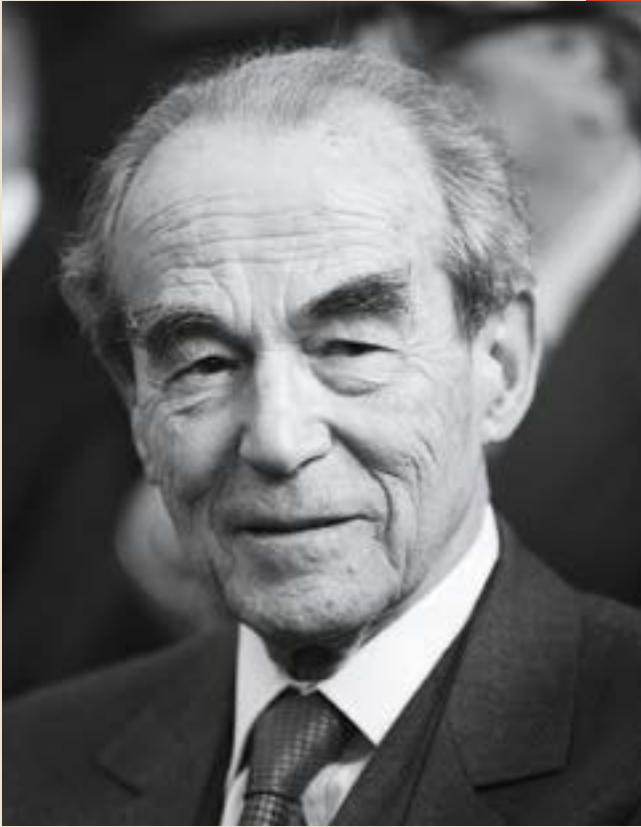
L'adoption officielle du nom d'Institut Robert Badinter a été célébrée le 30 juin 2025, lors d'une soirée à la Cour de cassation, en présence de nombreuses personnalités du monde judiciaire, académique et institutionnel.



Découvrir le livret
de la cérémonie



Soirée de l'adoption officielle du nom d'Institut Robert Badinter à la Cour de cassation
De gauche à droite : Julie COUTURIER, Thomas Lyon-Caen, Richard Ferrand,
Laurent Fabius, Claire Hédon, Valérie Delnaud, Remy Heitz



ROBERT BADINTER, UNE FIGURE EMBLÉMATIQUE DE LA JUSTICE

Artisan de l'abolition de la peine de mort en France (loi du 9 octobre 1981), Robert BADINTER a marqué l'histoire par son engagement en faveur des droits fondamentaux.

Garde des Sceaux (1981-1986), il a mené des réformes majeures : révision du Code pénal, suppression des juridictions d'exception, humanisation des prisons, dépénalisation de l'homosexualité, lois bioéthiques, élargissement des droits des victimes et ouverture du recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Président du Conseil constitutionnel (1986-1995), il a renforcé le contrôle de constitutionnalité et la protection des libertés. **Sénateur et acteur international**, il a soutenu la création des juridictions pénales internationales et défendu la primauté du droit dans les relations internationales.

Président de l'Institut des hautes études sur la justice (1993-1994), puis **président d'honneur de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la Justice (2022-2024)**, il est entré au Panthéon le 9 octobre 2025, consacrant une vie dédiée à la justice et à l'État de droit.

« CAMÉRA À LA BARRE : 40 ANS APRÈS LA LOI BADINTER, COMMENT LA JUSTICE EST-ELLE FILMÉE ? »

Cette note est la première publication sous le nom de l'Institut Robert Badinter. Elle revient sur la constitution et l'évolution des archives audiovisuelles de la justice créées par la loi du 11 juillet 1985 pour conserver les images historiques, leurs visées multiples, parfois contradictoires, entre patrimonialisation et représentation de la justice, et les principaux débats qui les entourent.

À partir de l'expérience des tribunaux internationaux, elle réexamine la



question complexe de la retransmission des audiences et met en lumière le cas particulier des procès de compétence universelle.

En savoir plus
sur la note

Journée de rencontres - Hommage à Robert BADINTER, 4 octobre 2025

À l'occasion de l'entrée au Panthéon de Robert Badinter, l'Institut et les éditions Lefebvre Dalloz ont organisé, le 4 octobre 2025, une journée de rencontres et de dédicaces à la librairie Lefebvre Dalloz, à Paris.

Cet événement a rassemblé auteurs, chercheurs et juristes venus partager leurs réflexions et leurs ouvrages autour de l'héritage intellectuel et moral de Robert BADINTER. Avec la participation de Joël Hubrecht, responsable d'études et de recherches à l'Institut, auteur de la note « Caméra à la barre : 40 ans après la loi Badinter, comment la justice est-elle filmée ? ». Louise TESTOT-FERRY, docteure en droit, est également intervenue pour évoquer sa thèse consacrée à l'exception de la captation audiovisuelle des audiences instaurée par la loi du 11 juillet 1985.



Librairie Lefebvre Dalloz

ENTRETIEN CROISÉ ENTRE CHRISTOPHE SOULARD ET VALÉRIE SAGANT

2025, une année clé pour l'Institut Robert Badinter

2025 restera comme une année de transformation et de maturité pour l'Institut : un nouveau nom, des projets ambitieux et de nombreuses réalisations. Pour revenir sur cette année dense, entretien avec Christophe SOULARD, premier président de la Cour de cassation et actuel président de l'Institut Robert Badinter, et Valérie SAGANT, directrice de l'Institut.



Valérie SAGANT, Directrice de l'Institut Robert Badinter, Christophe SOULARD, Président de l'Institut Robert Badinter

2025 a été une année symbolique avec le changement de nom. Que représente pour vous cette évolution ?

Christophe SOULARD : Depuis sa création, un lien étroit existe avec Robert Badinter, président d'honneur de l'Institut. Celui-ci s'est fortement impliqué dans les travaux de l'une des structures fondatrices, l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ), et a contribué à la préfiguration du nouvel Institut en 2022. Par ailleurs, nous le savions aussi très attaché à la démarche du groupement, qui est celle de rassembler l'ensemble des professions du droit, les chercheurs et les universitaires ainsi que les décideurs publics, et à son ambition, si essentielle en démocratie, de promouvoir et de développer une réflexion transversale et collective sur les enjeux contemporains du droit et de la justice, en s'adressant à un large public, composé de professionnels et de citoyens non-spécialistes.

Ce changement de nom, acté par un arrêté du 25 septembre 2025, marque donc une étape importante de l'histoire de l'Institut. Il affirme ainsi avec force les valeurs qu'il entend transmettre à travers ses travaux et l'exigence qui est celle d'une justice éclairée par la pensée et guidée par l'éthique.

Ce nom nous oblige pour l'avenir : la vie de Robert Badinter, faite de tant de combats en faveur de la justice et de l'État de droit, doit continuer de nous inspirer et d'être un repère pour les nouvelles générations.

Valérie SAGANT : En effet, ce nom nous engage tous et c'est en ce sens que l'équipe a abordé cette évolution. Robert Badinter s'est toujours fortement et personnellement engagé en faveur d'une recherche sur le droit et la justice ouverte et indépendante et conçue comme un soutien indispensable à l'action du ministère de la Justice comme des professions. Lors de la préfiguration de l'Institut, il a beaucoup insisté pour que cette indépendance soit statutairement garantie. La structure de groupement d'intérêt public permet d'assurer une position charnière entre les différents acteurs, représentants institutionnels et penseurs du droit et de la justice. L'Institut est à la fois l'émanation de ses membres dont l'activité s'inscrit dans le cadre de leurs orientations et une entité propre, rare lieu de rencontres de tous ces acteurs ensemble — rencontres fondées sur l'intérêt de chacun pour des connaissances scientifiques, avec des approches empiriques et à visées opérationnelles.

Ce nom engage en effet pour l'avenir ; dans un monde en profonde recomposition où le droit et la place de la justice dans les sociétés démocratiques sont profondément remis en cause, **l'Institut représente un acteur clé de l'analyse des mouvements de fond et des réponses qui peuvent y être apportées.**

Quels ont été les autres temps forts de l'année ?

Christophe SOULARD : L'année écoulée a de nouveau illustré la capacité de l'Institut à faire dialoguer magistrats, chercheurs et citoyens, dans un contexte où la justice est confrontée à des interrogations profondes.

Cette fonction de mise en perspective et de confrontation des points de vue constitue l'une des contributions essentielles de l'Institut au débat public.

Les études, ateliers et conférences organisés par l'Institut ont marqué l'année, illustrant sa capacité à traiter des enjeux particulièrement contemporains. La Conférence Cyberjustice 2025, conduite en lien notamment avec le Conseil de l'Europe, a permis d'aborder les usages et les défis des technologies numériques dans la justice, dans une perspective comparée. Ces travaux témoignent de l'attention portée aux évolutions en cours et de l'ouverture internationale de l'Institut. Autre temps fort de l'année, le cycle de conférences « Justice et démocratie » a offert un cadre de réflexion pluraliste sur la place de la justice dans la société et sur les conditions de sa légitimité, à un moment où ces questions revêtent une acuité particulière. L'année a également été marquée par le renouvellement du mandat de la directrice de l'Institut, la nomination de nouveaux membres au sein du conseil scientifique et le changement de sa présidence. Mme Françoise Tulkens a quitté ses fonctions après quatre années de mandat, saluées pour le travail accompli, et a été remplacée par Mme Angelika Nussberger, garantissant la continuité et la solidité du cadre scientifique de l'Institut.

Valérie SAGANT : Les travaux conduits à la demande de l'Organisation internationale de la francophonie et de ses réseaux sur l'indépendance de la justice et de ses institutions ont permis d'inscrire ces réflexions dans une perspective résolument internationale.

Au-delà de ces axes structurants, nous avons répondu à des besoins plus ciblés exprimés par nos membres, à travers des ateliers de partage de connaissances donnant systématiquement lieu à des publications : applications du devoir de vigilance des entreprises, attractivité de la profession d'avocat, ou encore analyse comparée des équipes entourant le juge dans plusieurs pays européens.

Nous avons également poursuivi notre « cœur de métier » en soutenant la jeune recherche à travers les Prix Jean Carbonnier et Vendôme, ainsi qu'en matière de justice pénale internationale.

L'Institut a continué à accompagner des travaux variés, illustrant la diversité des disciplines intéressées par le droit et la justice ; quatorze nouvelles recherches ont ainsi été publiées cette année. Les « Arrêts sur recherche », organisés dans nos locaux et en ligne, demeurent un outil essentiel de valorisation, tout comme nos interventions lors de présentations de recherche au sein des institutions membres.

Enfin, nous avons maintenu notre vocation de lieu d'échanges ouvert à des personnalités françaises et internationales renouvelant nos cadres de pensée.

Emmanuelle MARCEAU, philosophe québécoise, a ainsi associé l'Institut à ses travaux sur l'éthique de la décision judiciaire, tandis que Faye Taxman, juriste et criminologue, est venue présenter ses recherches de référence sur l'usage des données probantes pour améliorer la justice pénale et les pratiques pénitentiaires.

Comment voyez-vous l'avenir de l'Institut ?

Christophe SOULARD : À l'heure où l'État de droit est confronté à des tensions inédites et où les critiques à l'égard de la justice se font plus vives, l'Institut entre dans une nouvelle phase de son développement. Cette évolution s'inscrit en outre dans un cadre budgétaire plus contraint. L'enjeu est de préserver la qualité et l'indépendance des travaux menés, tout en poursuivant pleinement les objectifs de l'Institut. Au premier rang figure sa capacité à fédérer des acteurs issus d'horizons institutionnels, professionnels et académiques différents. Une gouvernance partagée et la culture du dialogue constituent un atout essentiel pour produire une réflexion exigeante et utile.

L'avenir de l'Institut passe également par une attention constante portée au choix des thèmes de recherche propres à éclairer les enjeux contemporains.

Enfin, l'Institut a pour ambition de renforcer encore son ouverture internationale, pleinement conscient de l'importance de cette dimension dans le contexte

international actuel. Le développement de partenariats européens et internationaux et l'inscription accrue de ses travaux dans des réseaux de recherche comparée forment, à cet égard, des axes essentiels. Je veillerai, au cours de l'année 2026, durant laquelle j'assurerai encore la présidence de l'Institut, à accompagner et soutenir cette orientation.

Valérie SAGANT : Les travaux à venir pourront ainsi apporter une valeur ajoutée spécifique, notamment par le développement d'analyses empiriques, même si nos moyens ne permettent pas la conduite d'études à grande échelle. Menées selon une méthodologie scientifique exigeante et en lien étroit avec les acteurs concernés, ces recherches viendront enrichir les approches plus théoriques existantes. Elles seront également renforcées par des analyses comparées, reposant sur de véritables partenariats de travail davantage que sur de simples alliances institutionnelles.

Dans le même esprit, l'Institut s'est engagé dans une démarche de plus grande exigence concernant les travaux qu'il soutient, tant en matière de recherche pluridisciplinaire que dans le cadre de partenariats innovants. Sa capacité à favoriser le décloisonnement disciplinaire et la médiation scientifique devra encore se renforcer, ces ambitions demeurant bien entendu liées aux moyens d'action dont il disposera. L'Institut ne se limite pas à favoriser les échanges, mais les organise et en publie systématiquement les résultats. Cette valeur ajoutée est aujourd'hui reconnue et appelle une articulation accrue avec les organisations

propres à chacun de nos membres. Si la programmation thématique évolue chaque année en fonction des besoins exprimés, certaines problématiques conservent une portée durable : la place du droit et la légitimité de la justice, les perceptions de son fonctionnement, de son indépendance ou de sa qualité, ainsi que la prise en compte des attentes des citoyens et des enjeux environnementaux. Enfin, l'analyse prospective, inscrite au programme de travail, constitue un impératif pour l'avenir ; l'Institut entend structurer et amplifier cette démarche en 2026.



L'Institut représente un acteur clé de l'analyse des mouvements de fond et des réponses qui peuvent y être apportées.



L'enjeu est de préserver la qualité et l'indépendance des travaux menés, tout en poursuivant pleinement les objectifs de l'Institut.



LES FAITS MARQUANTS DE 2025

JAN

1^{er} janvier

Succédant à Pierre MOSCOVICI, premier président de la Cour des comptes, Christophe SOULARD, premier président de la Cour de cassation devient président de l'Institut Robert Badinter pour deux ans.

23 janvier

Séance d'ouverture du cycle « Décoder l'IA en 2025 » : « Actualités d'une technologie en voie de banalisation » à la faculté de droit de l'université de Strasbourg.



FEB

4 février

3^e Rencontres Justice pénale internationale : entre chercheurs et acteurs judiciaires (en collaboration avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Institut Louis Joinet).

MAR

10 mars

Cérémonie de remise du Prix Jean Carbonnier à Guillaume GRÉGOIRE pour sa thèse « La Constitution économique. Une enquête sur les rapports entre économie, politique et droit » à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



AVR

1^{er} avril

Présentation du podcast « Mauvaises filles, des récits de soi » soutenu par l'Institut à la Société civile des acteurs multimédias (SCAM) de Paris.

9 avril

Arrêt sur recherche « hors les murs » à la cour d'appel de Paris sur le thème des procès des attentats de novembre 2015.



JUIN

30 juin

Assemblée générale de l'Institut adoptant le nom d'Institut Robert Badinter - études et recherches sur le droit et la justice et présentation de la nouvelle identité de l'Institut aux membres et à la gouvernance réunis à la Cour de cassation.

JUIL

4 juillet

Restitution de l'étude « Sociologie des émeutes urbaines 2023 – profils et motivations des émeutiers » à l'École militaire.

LES FAITS MARQUANTS DE 2025

SEPT

9 septembre

Rencontre à l'Institut autour des travaux de la professeure Faye Taxman sur l'efficacité des peines probatoires et de prison.

26 septembre

« Quelle justice dans les transformations de la société démocratique ? », première conférence du cycle « Justice et démocratie » organisé à la Cour de cassation.

29 septembre

« Comment fonder la légitimité des institutions et la légitimité de la justice ? », deuxième conférence du cycle « Justice et démocratie ».



OCT

14 octobre

Présentation de l'étude
« Les qualités d'indépendance
des conseils de la magistrature :
pratiques, perceptions,
expériences dans l'espace judiciaire
francophone » au congrès du
Réseau francophone des conseils
de la magistrature judiciaire
à Marrakech.



NOV

19 novembre

Présentation des Cahiers de la justice sur le thème "Les juges, l'État de droit et la démocratie", à l'Institut.



27 novembre

« Les juges doivent-ils rendre des comptes ? », 3^e conférence du cycle « Justice et démocratie ».

3 décembre

Conférence Cyberjustice Europe 2025
au Palais de l'Europe à Strasbourg.



DEC

LES CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

17

MEMBRES

5

PARTENAIRES
ASSOCIÉS

14

RAPPORTS DE
RECHERCHE
PUBLIÉS

1

ÉTUDE
PUBLIÉE

5 000

ABONNÉS SUR LINKEDIN

23

**COLLABORATRICES
ET COLLABORATEURS**

7

**ACTES DE
COLLOQUE**

2

**NOTES DE
L'INSTITUT**

45

**ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS,
CO-ORGANISÉS,
OU EN PARTENARIAT**



1

**L'Institut
Robert Badinter**
Promoteur de la recherche
et du débat sur le droit
et la justice

LA MISSION DE L'INSTITUT

Espace unique de réflexion et d'action, l'Institut nourrit la connaissance et stimule le débat sur le droit et la justice.



Séance d'assemblée générale,
le 7 mars 2025 à la Cour de cassation

L'Institut Robert Badinter lance des réflexions originales, en soutenant la recherche et en diffusant largement les savoirs.

L'INSTITUT travaille à croiser les disciplines, à ouvrir les perspectives et à faire dialoguer les acteurs : chercheurs, praticiens, représentants des institutions et citoyens.

LES QUATRES AXES DE LA MISSION DE L'INSTITUT

- 1• Soutenir la recherche pluridisciplinaire sur les grands enjeux contemporains du droit et de la justice.
- 2• Nourrir les débats publics en articulant savoirs académiques, pratiques professionnelles et besoins institutionnels.
- 3• Créer des passerelles entre chercheurs, magistrats, responsables publics et représentants de la société civile pour favoriser l'échange et la compréhension mutuelle.
- 4• Partager et transmettre : contribuer à la formation des acteurs du monde judiciaire et à l'information du grand public.



Accueil du public lors de la conférence de Faye Taxman, le 9 septembre 2025

UNE GOUVERNANCE PLURIELLE ET OUVERTE

Groupement d'intérêt public (GIP), l'Institut Robert Badinter réunit les forces vives du droit, de la justice et de la recherche.

SA GOUVERNANCE repose sur 17 membres et 5 partenaires associés, représentant les institutions et professions concernées. Deux fois par an, ils se retrouvent en **assemblée générale** (voir encadré), véritable lieu de dialogue et de décision stratégique.

À sa tête, une présidence tournante confiée tous les deux ans aux **chefs des quatre cours supérieures françaises** : Conseil constitutionnel, Conseil d'État, Cour de cassation et Cour des comptes. Pour les années 2025 et 2026, l'Institut est présidé par Christophe SOULARD, premier président de la Cour de cassation.

Cette présidence collégiale incarne l'équilibre et la diversité des regards sur la justice. L'Institut est également **vice-présidé par le ministère de la Justice et le CNRS**, garantissant un lien fort entre la recherche scientifique et les politiques publiques.

LES MEMBRES ET PARTENAIRES ASSOCIÉS DE L'INSTITUT ROBERT BADINTER

L'Institut Robert Badinter réunit des membres et partenaires variés, représentant notamment l'ensemble des justices – judiciaire, administrative, constitutionnelle, financière, sociale et commerciale.

- **Le ministère de la Justice**
- **Les hautes juridictions françaises** : le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour de cassation et la Cour des comptes
- **Les acteurs de la recherche** : le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Centre national pour la recherche scientifique (CNRS), France Universités
- **Le Groupe Caisse des Dépôts**
- **L'École nationale de la magistrature**

- **Les professions juridiques et judiciaires** : Conseil national des Barreaux, Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Conseil supérieur du notariat, Chambre nationale des commissaires de justice, Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, Association française des juristes d'entreprise, Cercle Montesquieu
- **Des partenaires associés** : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Association française pour l'histoire de la justice, Conférence générale des juges consulaires de France, Conseil supérieur de la prud'homie.

Cette année, en lien avec le changement d'identité de l'Institut, trois assemblées générales ont été organisées : les 7 mars, 30 juin (lors de l'adoption du nouveau nom de l'Institut) et 7 novembre.

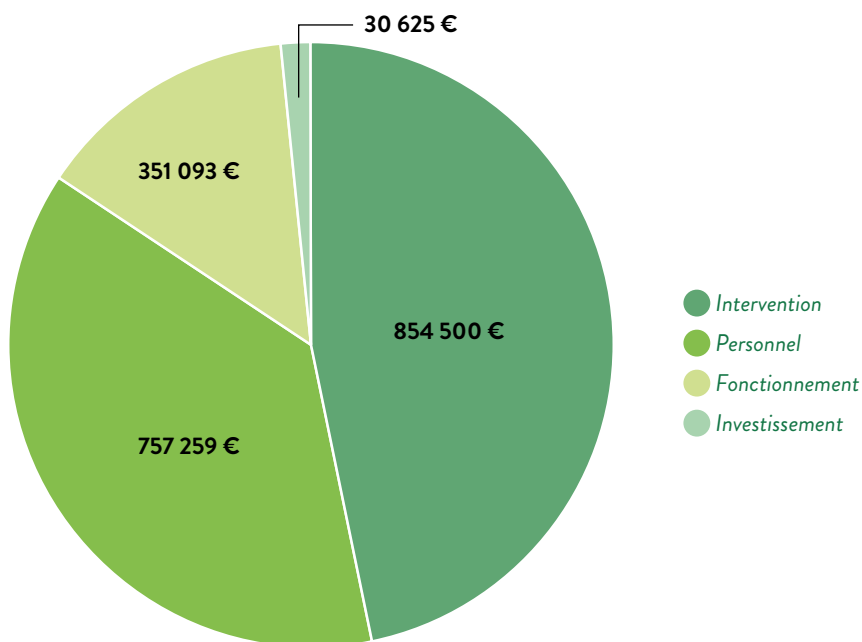


De droite à gauche :
M. Christophe SOULARD, premier président de la Cour de cassation et président de l'Institut,
Mme Carine CHEVRIER, secrétaire générale du ministère de la Justice,
M. Laurent FABIUS (jusqu'en mars 2025), président du Conseil constitutionnel et M. Didier-Roland TABUTEAU, vice-président du Conseil d'État

En 2025, le budget de l'Institut Robert Badinter se décompose comme suit :

LES DÉPENSES

• Répartition des dépenses 2025



TOTAL	1 993 477 €
--------------	--------------------

LES RESSOURCES

Nature	Recettes 2025
Ministère de la Justice - Subvention pour charges de service public	1 200 182 €
Caisse des Dépôts	50 000 €
Conseil National des Barreaux	50 000 €
Chambre Nationale des Commissaires de Justice	30 000 €
Conseil Supérieur du Notariat	30 000 €
Ecole Nationale de la Magistrature	30 000 €
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	30 000 €
Ministère de la justice - Subvention pour charges d'investissement	23 625 €
Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce	20 000 €
Centre National de la Recherche Scientifique	20 000 €
Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation	25 000 €
Formation Magistrats – avocats – juristes d'entreprise	9 000 €
Association Française des Juristes d'Entreprise	10 000 €
Cercle Montesquieu	10 000 €
France Universités	10 000 €
Recettes d'activités IRB	114 345 €
TOTAL	1 662 152 €

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Apportant rigueur et exigence, le conseil garantit le bon déroulé des recherches sélectionnées.



Les membres du conseil scientifique lors de sa réunion au tribunal des activités économiques de Paris – juin 2025

Présidente: Françoise TULKENS, professeure émérite de droit criminel, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, présidente du conseil scientifique

Membres:

Julie ALLARD, professeure de philosophie du droit, chercheuse qualifiée honoraire du FNRS, université libre de Bruxelles

Serge BARICHARD, conseiller maître à la Cour des comptes, médiateur des juridictions financières

Karim BENYEKHEF, professeur de droit, université de Montréal

Viviane BEUZELIN, notaire

Cécile BOURREAU-DUBOIS, professeure de sciences économiques, université de Lorraine

David CHEKROUN, professeur de droit, ESCP Business School

Sandrine CLAVEL, professeure de droit privé et sciences criminelles, universités Paris-Saclay et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Marc CLÉMENT, président de chambre au tribunal administratif de Lyon

Audrey DARSONVILLE, professeure de droit privé et sciences criminelles, université Paris Nanterre

Pierre DELMAS-GOYON, conseiller honoraire à la Cour de cassation

Thomas DENFER, greffier du tribunal des activités économiques de Paris, président honoraire du CNGTC

Laurence DUMOULIN, directrice de recherche CNRS en science politique au laboratoire Pacte (UMR 5194), université Grenoble Alpes

Nicolas FIEULAINÉ, chercheur en psychologie sociale, université de Lyon et Chaire Innovation publique, INSP

Nicolas FISCHER, chargé de recherche CNRS en sociologie au CESDIP, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Laure LAVOREL, directrice juridique International, ancienne présidente du Cercle Montesquieu

Juliette LELIEUR, professeure de droit privé et sciences criminelles, université de Strasbourg

Ombeline MAHUZIER, présidente du tribunal judiciaire de Colmar

Mustapha MEKKI, professeur de droit privé et sciences criminelles, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Romain MELOT, directeur de recherche CNRS en sociologie, INRAE

Grégoire NIANGO, avocat

Sylvaine POILLOT-PERUZETTO, magistrate, conseillère à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

Fabien RAYNAUD, conseiller d'État, rapporteur général, président-adjoint de la section des études, de la prospective et de la coopération

Mathieu SOULA, professeur d'histoire du droit, université Paris Nanterre

Barbara TRUFFIN, professeure d'anthropologie du droit, université libre de Bruxelles (Belgique)

Rachel VANNEUVILLE, chargée de recherche CNRS en science politique, au laboratoire Triangle (UMR 5206), université Lumière Lyon 2

Cécile VIGOUR, directrice de recherche CNRS en sociologie du droit au Centre Émile Durkheim (UMR 5116), Sciences Po Bordeaux

En vert : les membres dont le mandat au conseil scientifique s'achève en octobre 2025.

QUATRE NOUVEAUX MEMBRES REJOINDRONT LE CONSEIL SCIENTIFIQUE EN 2026

- **Christophe QUÉZEL AMBRUNAZ**, professeur de droit privé et sciences criminelles, université Savoie Mont Blanc
- **Emmanuelle SANTELLI**, directrice de recherche CNRS en sociologie, Centre Max Weber (UMR 5283), université Lumière Lyon 2
- **Gaëtan CLIQUENNOIS**, juriste, directeur de recherche CNRS, Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE UMR 6262), université de Rennes
- **Emanuela FRONZA**, professeure de droit pénal international, université de Bologne

Présidence du conseil scientifique : fin du mandat de Françoise Tulkens

A PRÈS QUATRE ANNÉES à la tête du conseil scientifique de l'Institut Robert Badinter, Françoise TULKENS a présidé, le 8 octobre 2025, sa dernière réunion. Elle s'est tenue en présence d'Angelika NUSSBERGER, ancienne juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, professeure à l'université de Cologne, qui prendra la présidence du conseil scientifique en 2026. Cette transition, préparée en amont, assurera la continuité du travail engagé par Françoise TULKENS, dans un esprit de rigueur et d'ouverture. Au terme de quatre années à la présidence du conseil scientifique, Françoise TULKENS, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, a dressé un bilan à la fois lucide et enthousiaste de son mandat.

« À l'heure des soupçons, des remises en cause de l'État de droit, des menaces qui pèsent sur la justice, la recherche représente un ancrage fiable. Nous avons un besoin existentiel d'une recherche scientifique solide, sérieuse, indépendante ». Sous sa présidence, le conseil scientifique s'est affirmé comme un espace de débat collégial et rigoureux, au service d'une recherche utile socialement et attentive aux transformations du droit. Françoise TULKENS a formulé plusieurs orientations pour les années à venir : renforcer la visibilité de l'Institut dans le champ académique ; conforter son indépendance et son interdisciplinarité ; développer les coopérations à l'échelle européenne et internationale ; valoriser davantage les recherches soutenues et leurs évaluations.



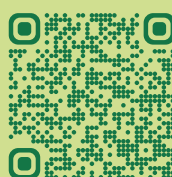
Françoise TULKENS, présidente du conseil scientifique (2021-2025)



Angelika NUSSBERGER, nouvelle présidente du conseil scientifique à partir de 2026

UN ANNUAIRE POUR CÉLÉBRER TRENTE ANS D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

À l'occasion du dernier conseil scientifique de l'année, l'Institut a publié un annuaire historique retraçant l'évolution du conseil scientifique depuis sa création en 1994. Ce document de référence, véritable mémoire institutionnelle, revient sur ses grandes orientations, la composition de ses membres et l'évolution de ses missions au service d'une recherche exigeante et indépendante.



Consulter l'annuaire

L'ÉQUIPE DE L'INSTITUT

AU CŒUR DE L'INSTITUT ROBERT BADINTER, une équipe opérationnelle dédiée pilote les projets et anime la programmation scientifique. Elle est composée de permanents, dont quinze sont mis à disposition par les membres du groupement et huit sont directement recrutés par l'Institut pour leurs compétences spécifiques, garantissant une expertise variée et un ancrage institutionnel fort. L'Institut est aussi une **structure ouverte** qui accueille régulièrement des **professionnels et chercheurs en résidence** pour enrichir ses travaux et stimuler l'innovation.

Enfin, l'équipe s'appuie sur un **réseau de correspondants** présents dans différents secteurs, régions ou pays, prêts à être mobilisés pour répondre aux enjeux de la recherche et aux besoins des projets. Cette organisation flexible et collaborative est la clé pour anticiper les mutations du droit et de la justice.

Pôle de direction :

Valérie SAGANT, directrice de l'Institut Robert Badinter

Harold ÉPINEUSE, directeur adjoint de l'Institut

Isabelle SAYN, directrice de recherche CNRS, directrice adjointe scientifique

Pôle scientifique :

Bureau Recherches

Victoria VANNEAU, docteure en droit, ingénieure de recherche CNRS, cheffe du pôle

Vanessa MAQUET, docteure en droit privé et sciences criminelles, responsable d'études et de recherches

Stéphanie MILLAN, docteure en droit public, ingénieure de recherche CNRS, responsable d'études et de recherches

Marie ROMERO, docteure en sociologie, responsable d'études et de recherches

Mélanie VAY, docteure en science politique, responsable d'études et de recherches

Bureau Études

Amarale JANEIRO, magistrat, chef du pôle

Anne BARTNICKI, chargée de mission auprès du président de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État (SEPCO), responsable d'études et de recherches

Olivier CHEVET, magistrat, responsable d'études et de recherches

Pénélope DUFOURT, chargée de mission

Nicolas GARCETTE, docteur en sciences économiques, responsable d'études et de recherches

Joël HUBRECHT, responsable d'études et de recherches

Anne-Sophie de LAMARZELLE, magistrate, responsable d'études et de recherches

Elliot LOUAN, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, responsable d'études et de recherches

Élise LAURENT, responsable d'études et de recherches.

Pôle administratif et financier :

Bénédicte LANG, cheffe du pôle administratif et financier, responsable des ressources humaines et des services généraux

Aya DAFFOT, responsable de la gestion administrative et du pilotage budgétaire

Jenny ZANNOU, gestionnaire financière et administrative

Florence CASSANGE, assistante de gestion administrative

Pôle communication et valorisation :

Xavier CAYON, chef du pôle communication et valorisation

Jeanne CHAUMIER, chargée de la communication

Léa DELION, chargée de la valorisation

Pôle veille et ressources :

Claire RUIZ, chargée de mission

EXPERTS ET CORRESPONDANTS ASSOCIÉS EN 2025 :

- Delphine CHAUFFAUT, magistrate, spécialiste de l'analyse genrée des professions
- Yannick MENECEUR, magistrat, expert en matière de numérisation de la justice
- Florence NOIRE, magistrate administrative, correspondante de l'Institut auprès des juridictions administratives du ressort de la cour administrative d'appel de Marseille
- Gisèle GANHÍ, agente comptable
- Matthieu FEBVRE-ISSALY, intervenant extérieur chargé de la veille et de la prospective



L'équipe de l'Institut, le 30 juin 2025 à la Cour de cassation

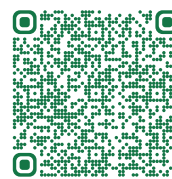


Découvrir l'équipe

RENFORTS ET COLLABORATIONS EN 2025

Cette année, l'Institut a pu compter sur le soutien de plusieurs personnes venues renforcer ses équipes, que ce soit en stage ou en mission ponctuelle. Leur contribution a été précieuse pour accompagner nos projets et nos événements, témoignant d'une dynamique collective de qualité.

- Inès AÏT-SALAH, assistante administrative intérimaire - Pôle administratif et financier
- Joigneau BAH, stagiaire - Pôle veille et ressources
- Sarah CHEMLA, stagiaire - Pôle scientifique
- Oona COX, stagiaire - Pôle scientifique
- Salomé GRENTE-SIBOUT, stagiaire - Pôle scientifique
- Léna ILMANE, assistante communication - Pôle communication et valorisation
- Syriane LE DANTEC, stagiaire - Pôle scientifique
- Antoine SWIROG, stagiaire - Pôle scientifique
- Sacha TERRIER, stagiaire - Pôle veille et ressources



En savoir plus sur les accueils en stage



Soutenir et valoriser la recherche académique

2

LA POLITIQUE DE RECHERCHE DE L'INSTITUT

L'Institut Robert Badinter favorise en continu la réalisation de travaux collectifs et interdisciplinaires.



Séance du conseil scientifique à l'Institut examinant les projets de recherche reçus

L'INSTITUT ROBERT BADINTER accompagne la recherche sur le droit et la justice en privilégiant des **travaux collectifs et interdisciplinaires** et en mobilisant activement la communauté scientifique via :

- **des appels à projets de recherche ciblés** : chaque année, l'Institut lance des appels à projets sur des thèmes prioritaires définis par son assemblée générale, pour répondre aux enjeux contemporains du droit et de la justice.
- **une liberté d'initiative** : les chercheurs et chercheuses peuvent également proposer des projets sur des thématiques de leur choix, favorisant l'innovation et la diversité des approches.
- **une valorisation forte des résultats** : publications dédiées, événements publics, attribution de prix de thèse... autant de leviers pour donner visibilité et impact aux travaux soutenus.

À travers ces actions, l'Institut Robert Badinter affirme sa mission : **stimuler la recherche, faire dialoguer les disciplines et diffuser largement les connaissances pour éclairer la justice de demain.**

Quatre appels à projets lancés en 2025

Chaque année, l'Institut propose une programmation scientifique constituée des appels à projets de recherche qu'il diffuse auprès de la communauté scientifique. En 2025, l'Institut a publié quatre appels à projets thématiques.

- **Justice et environnement** : criminalité environnementale, mobilisations citoyennes et politiques pénales en matière de biodiversité
- **Femmes justiciables et professionnelles de justice**
- **L'impact du numérique sur les métiers du droit et de la justice**
- **Besoins, demandes et attentes de justice**

En complément, l'Institut reçoit également des projets de recherche spontanés.

Cette année, 32 projets au total ont été déposés et 7 ont été retenus par le conseil scientifique. L'Institut a reçu pour la première fois depuis quatre ans plus de projets répondant à un appel à projets de recherche (17) que de projets spontanés (15). Le conseil scientifique a été plus sélectif sur les projets spontanés (2 projets retenus et 5 projets thématiques retenus).

Évolution des financements

BILAN DES PROJETS DE RECHERCHE SOUTENUS PAR L'INSTITUT ROBERT BADINTER (2022-2025)

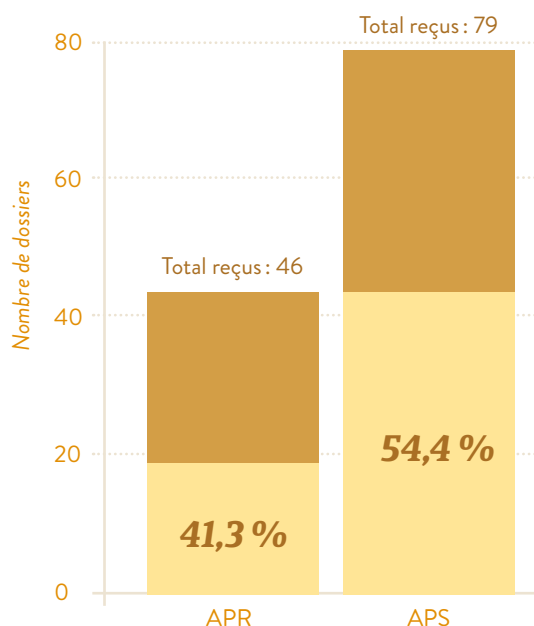
Depuis 2022, l'Institut a reçu 125 projets de recherche dans le cadre de ses appels à projets thématiques ou spontanés et en a retenu 43, soit 34 % de projets retenus. Au moment de leur examen par le conseil scientifique, il est appliqué un haut niveau de sélection pour contribuer à la qualité des recherches qui seront produites et diffusées par l'Institut.

Ce bilan illustre :

- **une dynamique soutenue de candidatures**, avec une moyenne annuelle de plus de 30 projets soumis;
- **une sélectivité croissante sur les appels à projets de recherche (APR)**, traduisant un renforcement des critères scientifiques et budgétaires;
- **une stabilité des appels à projets spontanés (APS).**

Ces indicateurs témoignent de l'attractivité des dispositifs proposés par l'Institut et de son engagement à soutenir des projets à fort impact, tout en maintenant une exigence qualitative.

Appels à projets de recherche versus Appels à projets spontanés - Part des projets soutenus (cumul 2022-2025)



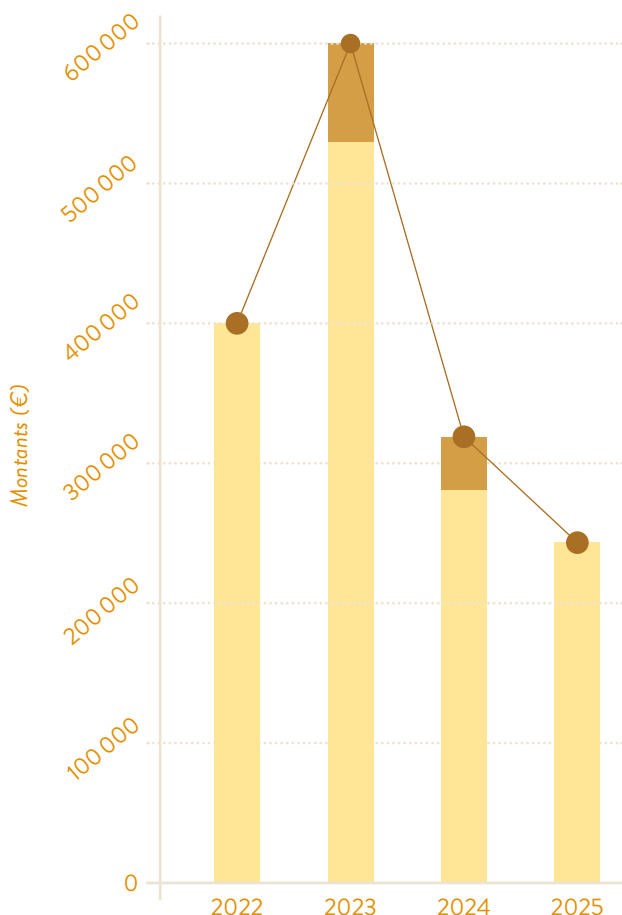
- Soutenus
- Non retenus

BILAN DES FINANCEMENTS DE LA RECHERCHE (2022-2025)

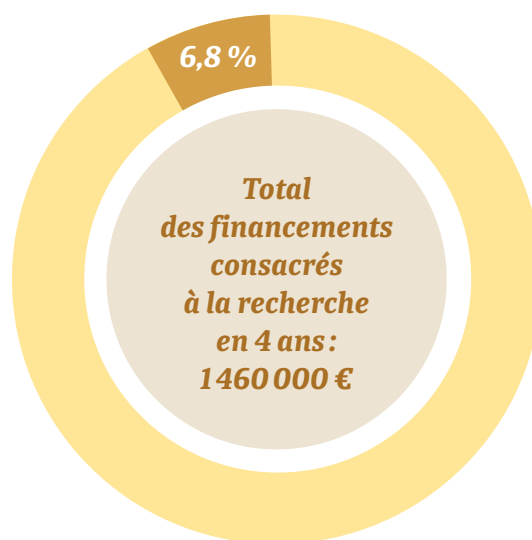
Sur les quatre dernières années, l'Institut a mobilisé un volume global de **1 560 000 €** pour soutenir les projets de recherche, dont **1 460 000 €** sous forme de subventions directes et **106 000 €** en cofinancements. La part des cofinancements reste limitée, représentant **6,8 %** du total des financements et **7,3 %** par rapport aux subventions.

En moyenne annuelle, les subventions s'élèvent à **364 584 €**, tandis que les cofinancements atteignent **26 545 €**. Ces chiffres traduisent une forte implication de l'Institut dans le financement direct des projets, avec un recours ponctuel aux partenaires pour compléter les enveloppes.

Évolution des financements (subventions et cofinancements) (2022-2025)



Part du cofinancement dans le total des financements (2022-2025)



- Subventions
- Cofinancements
- Total financements

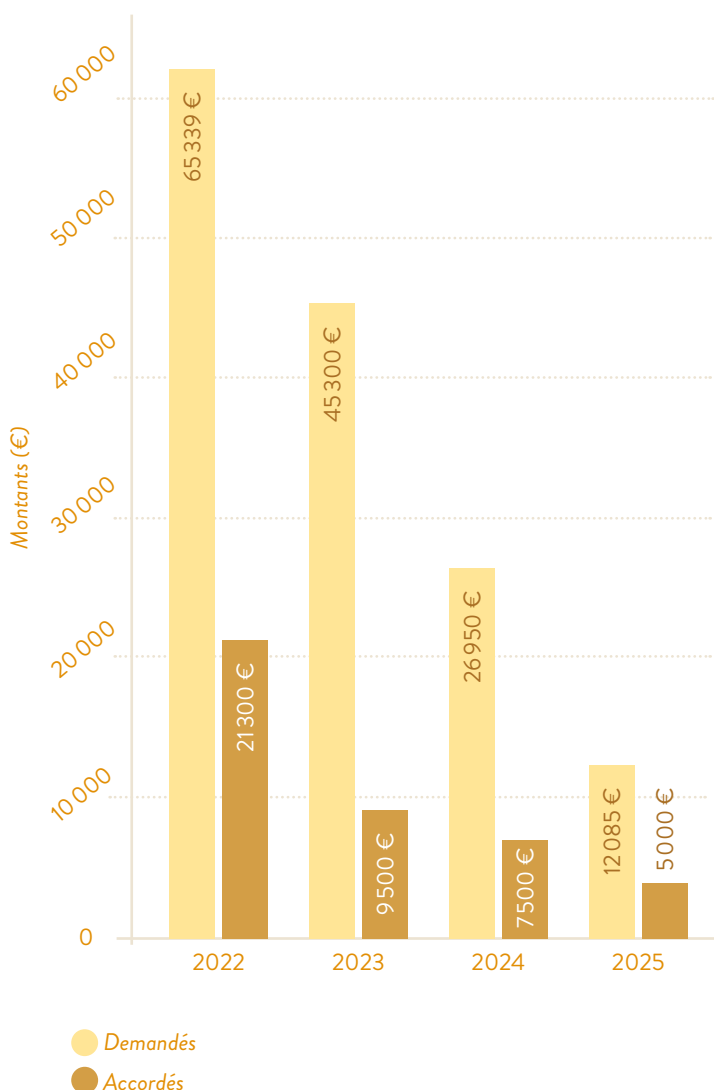
FINANCEMENT DES COLLOQUES ET PUBLICATIONS (2022-2025)

Entre 2022 et 2025, l'Institut a soutenu **27 projets** sur **45 présentés**, soit un **taux global de sélection de 60 %**. Ce résultat traduit une politique de soutien ciblée, favorisant les projets à forte valeur scientifique et de diffusion.

En moyenne, chaque projet retenu a bénéficié d'une subvention de **1604 €**, contre une demande moyenne de **3326 €** par projet présenté. Cette évolution suggère une stratégie visant à soutenir **un plus grand nombre de projets avec des enveloppes ajustées**, afin de maximiser l'impact scientifique et la diffusion des travaux.

	Nombre de projets présentés	Nombre de projets retenus	Montant des subventions demandées	Montant des subventions accordées
2022	13	10	65 339 €	21 300 €
2023	16	7	45 300 €	9 500 €
2024	10	5	26 950 €	7 500 €
2025	6	5	12 085 €	5 000 €

Colloques et publications - Montant demandés versus accordés (2022-2025)



CINQ NOUVEAUX APPELS À PROJETS EN 2026

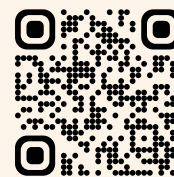
Dans le cadre de sa programmation scientifique 2026, l'Institut Robert Badinter a lancé, fin novembre 2025, **trois appels à projets de recherche inédits** destinés à la communauté scientifique :

- **Justice et État de droit** : explorer les fondements de la légitimité des juges et interroger les principes qui garantissent l'équilibre démocratique.
- **Cybercriminalité** : analyser le phénomène sous un angle criminologique pour mieux comprendre ses acteurs, ses logiques et ses impacts.
- **Vulnérabilités de l'enfance** : étudier les déterminants sociaux, historiques et institutionnels qui façonnent les parcours des enfants les plus fragiles.

À ces nouveautés s'ajoute la relance de deux appels à projets majeurs :

- **Besoins, demandes et attentes de justice** : approfondir l'analyse des résultats de l'enquête *Les Français et la justice*, menée par le service de la statistique, des études et de la recherche du ministère de la Justice.

- **Justice et environnement** : deux axes de réflexion pour les chercheurs en sciences humaines et sociales :
 - Les mobilisations citoyennes pour la protection de l'environnement et leurs revers.
 - La criminalité environnementale et les politiques pénales en matière de biodiversité.



Découvrir l'ensemble des appels à projets

DIFFUSER ET VALORISER LES RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'Institut a publié 14 recherches en 2025 sur des thématiques variées qui ont été régulièrement illustrées par des entretiens avec les équipes de recherche, des présentations spécifiques en comité restreint ou lors d'événements publics comme les Arrêts sur recherche.

DÉFAILLANCES ÉCONOMIQUES DES CAFETIERS, HÔTELIERS ET RESTAURATEURS : PRISES EN CHARGE INSTITUTIONNELLES ET CONSÉQUENCES BIOGRAPHIQUES

Février 2025

Élise ROULLAUD, maîtresse de conférences en sociologie, université catholique d'Angers
Antoine VION, professeur en sociologie, Nantes Université, Centre nantais de sociologie (CENS UMR 3026)

Le rapport étudie les processus de mise en défaillance des entreprises dans le secteur cafés, hôtellerie, restauration (CHR) dans le contexte de la pandémie de Covid-19. L'étude met au jour, d'une part, la diversité des acteurs institutionnels (administratifs, juridictionnels, professionnels et associatifs) en charge du travail de prévention et de traitement des difficultés et, d'autre part, les perceptions des situations et les ressources mobilisées face à ces difficultés par les chefs et cheffes d'entreprises. Il ressort de l'enquête que les entrepreneurs du secteur CHR ont faiblement recours aux procédures amiables, du fait de leur faible conscience de leur existence et de leurs faibles ressources de conseil, particulièrement pour ce qui concerne les dirigeants de TPE. La capacité des organisations de branche à construire politiquement les risques et à « objectiver » les épreuves de fragilisation des situations individuelles a eu un effet de mobilisation des professionnels et de négociation collective d'accès aux aides d'État. Cette situation est d'autant plus intéressante qu'elle est le fait de professionnels dont le rapport à l'État a souvent été extrêmement critique. Menée avant 2024, l'enquête fait ainsi ressortir l'efficacité des aides publiques, tout en soulignant le point aveugle de la situation des TPE, tant dans l'information sur les procédures amiables que dans la prise en compte des indicateurs par le service numérique Signaux faibles. Les conditions du maintien d'activité étant de moins en moins réunies, le traitement judiciaire peut être fragilisé en termes de qualité dans le « passage à l'échelle » que constituerait une hausse massive des procédures visant les TPE.



Lire l'entretien
des chercheurs

LA VULNÉRABILITÉ, NOUVEL OUTIL POUR LA PROMOTION DE L'EFFECTIVITÉ DES DROITS FONDAMENTAUX. ÉTUDE COMPARATIVE DE LA JURISPRUDENCE DES COURS EUROPÉENNES ET DES COURS NATIONALES FRANÇAISES ET ITALIENNES

Février 2025

Laurence GAY, directrice de recherche CNRS en droit, Centre de droit et de politique comparée (DICE UMR 7318), Aix Marseille Université

Laura MONTANARI, professeure de droit, université d'Udine
Caterina SEVERINO, professeure de droit public, Science Po Aix

La recherche porte sur la vulnérabilité dans la jurisprudence des cours constitutionnelles et suprêmes italiennes et françaises et dans celle des cours européennes. De façon inédite, elle explore les liens entre l'usage de la notion de vulnérabilité et la promotion de l'effectivité des droits fondamentaux de l'individu. Cette étude jurisprudentielle confirme la définition implicite de la vulnérabilité, propre au droit, et met au jour des usages diversifiés de cette notion par le juge. Elle révèle aussi des ambivalences et des mésusages de la notion de vulnérabilité en matière d'autonomie décisionnelle de la personne et de protection de ses droits sociaux et de son intégrité psycho-physique. La recherche invite à réfléchir aux liens entre vulnérabilité et cas de violations systémiques ou structurelles de certains droits fondamentaux (ex. en matière de droits sociaux, pour les cas de maltraitements ou encore les victimes d'infractions).



Lire l'entretien
des chercheuses

PRATIQUES ET PRINCIPES DE L'ENQUÊTE PÉNALE À L'ÉPREUVE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INVESTIGATION ET DE SURVEILLANCE

Février 2025

Florence BELLIVIER, professeure de droit privé et sciences criminelles, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Juliette TRICOT, maîtresse de conférences en droit, université Paris Nanterre, Centre de droit pénal et de criminologie (CDPC EA 3982)



Découvrir la recherche

La recherche trouve son origine dans la tentative du législateur de systématiser l'encadrement des nouvelles technologies d'investigation et de surveillance (NTIS) dans le contexte de l'enquête pénale par l'élaboration de la catégorie des « autres techniques spéciales d'enquête » de l'article 706-95-11 du Code de procédure pénale. L'ambition était de saisir les ressorts de la construction de la catégorie dans un maquis de textes d'origine et de nature diverses, d'interroger les acteurs qui s'y confrontent, de mesurer les innovations et les continuités avec les techniques plus traditionnelles d'enquête, et d'apprécier une éventuelle distorsion entre les nouvelles technologies d'investigation et de surveillance et les grands principes qui gouvernent la procédure pénale. En examinant successivement les usages dont font l'objet les NTIS, les normes qui les encadrent puis les perspectives qu'ouvre la confrontation des usages et des normes, la recherche souligne notamment le besoin de coopération entre les acteurs de la

chaîne pénale, le foisonnement des normes en la matière et l'absence de régime unique et homogène. Les travaux invitent alors à repenser la construction de la preuve pénale à partir du droit des données personnelles. Trois phases se dégagent : la conservation qui commande la disponibilité des données potentiellement susceptibles de constituer des éléments de preuve, l'accès qui détermine leur mise à disposition, leur recueil et la phase d'exploitation qui conditionnent leur utilisation.

Présentation de la recherche NTIS (nouvelles technologies d'investigation et de surveillance) à la Cour de cassation puis à la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG)

Florence BELLIVIER et Juliette TRICOT ont exposé les résultats de leur recherche collective auprès de la Cour de cassation le 6 novembre puis de la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) le 2 décembre, illustrant la richesse du dialogue entre les professionnels de la justice et le monde de la recherche.

LE DROIT D'ACCÈS À LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE DES PEUPLES ET COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Février 2025

Victoria CHIU, maîtresse de conférences en droit public, université Jean Moulin Lyon 3, Institut de droit de l'environnement (EVS-IDE UMR 560)

Le rapport interroge le droit d'accès des peuples et des communautés autochtones à la justice environnementale, comment le droit d'accès au juge a été adapté en matière environnementale et quelles sont les spécificités des juridictions, des recours, des procédures qui permettent aux peuples autochtones de défendre leurs droits environnementaux de manière effective et efficace afin d'obtenir une réparation juste et équitable en cas d'atteinte à leurs droits. Il ressort de l'analyse que ce droit d'accès implique, d'une part, de garantir à ces peuples un droit d'accès à l'information et à la participation, seul à même de leur permettre de pouvoir remettre en question des décisions qui, selon eux, n'auraient pas pris en compte leurs droits et intérêts. D'autre part, il s'agit de garantir aux peuples autochtones une protection juridictionnelle effective de leurs droits individuels et collectifs pour lutter contre les injustices environnementales. La recherche met également en évidence les défis et les efforts qui ont été déployés pour améliorer l'accès à la justice environnementale et aux voies de recours tels que l'usage de la langue autochtone dans le cadre d'un procès, l'intérêt à agir, l'invocabilité de la coutume autochtone devant le juge ou encore l'interprétation interculturelle des droits collectifs.



Découvrir la recherche

DROIT ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : QUELLE RÉGULATION DU MARCHÉ POUR DES OUTILS DE JUSTICE PRÉVISIONNELLE DIGNES DE CONFIANCE ?

Février 2025

Aurore HYDE, professeure de droit privé et sciences criminelles, université de Reims Champagne-Ardenne
Agnès DELABORDE, docteure en informatique, responsable de département au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)

Le rapport montre la nécessité de réguler le marché des outils de justice prévisionnelle. Il rend compte des modalités de régulation *ex ante* et *ex post* des outils de justice prévisionnelle et interroge la faisabilité de l'évaluation des outils de justice prévisionnelle dans la perspective de leur éventuelle certification. Ce travail permet d'élaborer un cahier des charges pour conduire une analyse de risques et un plan d'évaluation selon un référentiel certifiable. Enfin, le rapport propose une réflexion, dans une perspective à la fois pratique et théorique, sur la façon dont les outils de justice prévisionnelle peuvent modifier la manière de faire du droit et de rendre la justice. Il conclut que la recherche académique et la puissance publique au sens large ont un rôle crucial à jouer pour assurer que ces technologies améliorent véritablement l'accès à la justice tout en préservant les principes fondamentaux du droit.



Découvrir la recherche



Lire l'entretien croisé

LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DU DROIT ÉCONOMIQUE

Mars 2025

Aude-Solveig EPSTEIN, maîtresse de conférences en droit, université Paris Nanterre, Visiting Associate Professor, NYU Abu Dhabi

Le rapport propose une écologisation du droit économique. En partant d'un questionnement simple – comment se fait-il que des siècles de politiques de protection de l'environnement n'aient pas suffi à maintenir les grands équilibres dont dépend la viabilité de la vie humaine sur Terre ? –, le rapport propose de repenser le droit économique en faisant de l'écologie une donnée fondamentale et en relisant les grands standards du droit économique tels que le bien-être et les attentes du consommateur, l'intérêt des investisseurs ; de refonder la gouvernance de l'entreprise en replaçant au cœur de l'action, notamment, les prérogatives des représentants des travailleurs, des actionnaires, des associations de défense de l'environnement ; de repenser les règles qui régissent la responsabilité des décideurs ; de mettre de la cohérence dans leur rémunération avec le rôle des entreprises dans la transition écologique. Enfin, le rapport propose de revoir les méthodologies à l'œuvre par l'écologisation des normes comptables (avec un changement de sens du concept de création de valeur par exemple) ; la transformation du principe de non-discrimination entre activités, produits et services similaires ; la régulation des accords environnementaux entre entreprises (notamment les accords de durabilité) ; enfin le développement de la formation (initiale et continue) des acteurs du droit économique aux enjeux écologiques. Le rapport propose ainsi 78 pistes de réformes.



Découvrir la recherche



Lire l'entretien des chercheurs

LE CONFLIT D'INTÉRÊTS : UNE NOTION SANS TRANSPARENCE ? ACTEURS, DOCTRINES ET PRATIQUES DE LA RÉGULATION DÉONTOLOGIQUE DANS LES MONDES DU DROIT ET DE LA JUSTICE

Mars 2025

Antoine VAUCHEZ, directeur de recherche CNRS en science politique, Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP UMR 8209), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La recherche s'intéresse à la problématique du conflit d'intérêts dans les mondes du droit et de la justice. L'enquête suit une double voie. La première, historique et sociologique, interroge l'émergence d'un espace de pratiques déontologiques et fait apparaître la diversité des usages faits des dispositifs par ceux qui occupent ces nouvelles positions de déontologues dans la magistrature, au sein du Conseil d'État ou encore dans la profession d'avocat. La seconde, casuistique et normative, repart de situations et de cas de cumuls public-public ou public-privé, qu'ils soient synchroniques ou diachroniques, tels qu'ils ont pu être documentés dans la presse pour le cas des membres du Conseil d'État. Elle fait ainsi apparaître les ambivalences et la plasticité de la notion de conflit d'intérêts, ce qui conduit à proposer en conclusion de réfléchir à la constitution d'un Observatoire permanent et indépendant des mobilités public-privé qui soit doté des méthodologies idoines pour saisir la question.



Découvrir la recherche

UNE APPROCHE MULTI-NIVEAU DU TRAVAIL DÉTACHÉ. DE LA COMMISSION EUROPÉENNE AU PLOMBIER POLONAIS

Avril 2025

Pierre-Édouard WEILL, maître de conférences en sociologie, université de Bretagne occidentale, Lab-LEX (EA7480)

La recherche prend pour objet le travail détaché, enjeu socioéconomique et juridique d'ampleur au cœur des débats contemporains sur la crise de la construction de l'Union européenne, qui désigne le détachement d'un salarié d'une entreprise d'un État membre vers une entreprise d'un autre État membre. Elle déploie une approche multi-niveau de la régulation du détachement de salarié. Elle retrace d'abord l'évolution depuis les années 1990 du cadre juridique européen du détachement dont les réformes en faveur de l'application du droit du travail du pays d'accueil s'imposent aux États membres. Par l'exploration systématique des débats politiques sur le travail détaché, elle révèle de multiples échelles de représentations européennes, nationales et locales, ainsi que la prégnance d'intérêts socio-économiques territorialisés, que ce soit dans les arènes parlementaires ou dans l'espace médiatique. Elle se penche ensuite sur les politiques de contrôle et de lutte contre la fraude au détachement, érigées en priorité par le gouvernement français, qui visent non seulement la défense des droits des salariés, mais aussi celle de l'emploi national. Elle souligne enfin la diversité du recours au travail détaché des entreprises françaises, qui mobilisent des intermédiaires du droit et du marché du travail européen tirant profit de la complexité des réglementations, voire de leur contournement.



Découvrir la recherche

EXPÉRIENCES PANDÉMIQUES DU DROIT ET DE LA JUSTICE. L'URGENCE SANITAIRE DANS LA RUE, AU TRAVAIL ET AU FOYER (EXPANDROIT)

Mai 2025

Émilie BILAND, professeure de sociologie, Sciences Po Paris
Cyrine GARDES, post-doctorante au CNAM
Jérôme PÉLISSE, professeur de sociologie, Sciences Po Paris, Centre de sociologie des organisations (CSO UMR 71)

La recherche analyse les appropriations, variables et inégales, du droit pandémique défini comme l'ensemble des règles juridiques prises pour réduire le risque sanitaire et adapter les formes de la régulation sociale au contexte de crise. En partant des tensions, injustices et conflits qu'il a occasionné dans trois mondes sociaux centraux pour l'exercice du pouvoir et l'intégration sociale – l'espace public, la vie professionnelle et la vie privée –, la recherche montre que les organisations et les personnes se sont réinventées face aux contraintes, en intégrant le droit, en l'accommodant voire en le contestant. L'obéissance massive observée durant le premier confinement apparaît complexe et ambivalente : les individus peuvent, simultanément ou successivement, être face, avec et contre le droit. De surcroît, les postures contestataires se développent à mesure que la crise s'étire, les règles apparaissant de moins en moins légitimes et de plus en plus incertaines voire contradictoires. Le droit pandémique a renforcé le pouvoir des autorités légales : des institutions publiques sur les gouvernés, des employeurs sur les salariés, des professionnels sur leurs publics.



Découvrir la recherche

Avec le bouleversement des repères ordinaires, tout le monde a été mis en position d'interpréter les règles et de faire valoir son cadrage auprès de son entourage proche.

Ces jeux avec le droit ont été informés par les rapports sociaux de classe, de genre, de race, d'âge et de handicap, qui limitent ou multiplient les ressources disponibles pour affronter le quotidien et exercer du pouvoir sur autrui. En cela, le droit pandémique a accentué les dominations, même s'il a aussi nourri les tactiques visant à leur résister.

LA PARTICIPATION DES INDIVIDUS À L'ENQUÊTE EN DROIT INTERNATIONAL À TRAVERS LES RÉSEAUX SOCIAUX

Mai 2025

Sarah JAMAL, maîtresse de conférences en droit public, université Paris-Panthéon-Assas, Centre de recherche sur les droits de l'Homme et de droit humanitaire (CRDH 3585)

Marie OBIDZINSKI, professeure en sciences économiques, université Paris-Panthéon-Assas, Centre de recherche en économie et droit (CRED EA 7321)

Partant du constat d'une évolution de l'enquête en matière de crimes de droit international par le recours aux informations issues des réseaux sociaux, cette recherche propose d'identifier l'utilisation de ces preuves et les défis qu'elles soulèvent au travers des prismes juridique et économique. Après avoir défini la preuve issue des réseaux sociaux, la recherche établit les différents emplois de cette preuve ainsi que son importance dans les enquêtes (de son recueil à sa présentation). Elle rend compte ensuite des défis que cette preuve soulève. Afin d'accroître sa force probante, l'enquêteur doit veiller à la recueillir en suivant des principes forensiques conformes à la procédure pénale, puis à la préserver de la même manière. Il doit, en outre, exposer formellement les nombreuses et diverses étapes de son travail d'enquête ainsi que son respect d'une certaine méthodologie tout au long de ces dernières, afin de convaincre de sa force probante. Enfin, l'enquêteur doit être conscient du risque de fausses informations (lequel augmente avec la facilité accrue des techniques de manipulation) et de celui lié à la protection des individus. La recherche propose la reformulation de certains principes directeurs des enquêtes, afin de renforcer la force probante de ces preuves tout en garantissant une meilleure protection des individus et un plus large accès à celles-ci, au nom du droit de la défense et du droit à la vérité. Elle suggère également la coopération des organes d'enquête avec les tiers (acteurs institutionnels ou privés) et le renforcement de la complémentarité de leurs actions. Enfin, elle encourage une formation continue des enquêteurs pour suivre les évolutions de cette preuve.



Découvrir la recherche



Lire l'entretien des chercheuses

LE CONTRÔLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI : NORMES, AGENTS, CONTENTIEUX (2008-2024)

Juin 2025

Laure CAMAJI, maîtresse de conférences en droit privé HDR, université Lumière Lyon 2, Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID UMR 5137)

Claire VIVÈS, docteure en sociologie, ingénieure de recherche, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE UMR 8235), Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET)

Trois principaux résultats émergent de l'enquête menée sur le contrôle de la recherche d'emploi dans ses différentes dimensions politiques, administratives, réglementaires et judiciaires. Premièrement, le contrôle des chômeurs et chômeuses constitue le lieu principal de construction du sens normatif de l'obligation de recherche d'emploi. Les règles applicables découlent de dispositifs organisationnels, d'outils de gestion implémentés dans le système informatique, plutôt que d'une mise en œuvre affichée du pouvoir réglementaire de France Travail. Cette organisation du contrôle trie les publics et oriente les pratiques. Elle façonne les représentations du « bon chômeur », tant au sein de l'opérateur public que vis-à-vis de ses interlocuteurs extérieurs, des personnels en charge de l'accompagnement des chômeurs et chômeuses jusqu'aux juridictions administratives, en passant par les cabinets ministériels. Deuxièmement, la recherche dévoile la façon dont s'opère concrètement le contrôle, c'est-à-dire la façon dont sont opérationnalisées et mobilisées au quotidien les règles fixées par la loi et l'institution. Les plateformes de contrôle de France Travail sont traversées par une tension entre une rationalisation croissante du processus d'instruction et le maintien de variations importantes dans les pratiques et les jugements des agents et agentes en charge du contrôle. Le management de proximité s'efforce d'homogénéiser l'activité afin d'obtenir des résultats conformes aux objectifs chiffrés annuels de plus en plus élevés fixés par le gouvernement et la direction générale de France Travail. Enfin, la recherche montre que le parcours contentieux des usagers et usagères est marqué du sceau de la mise à distance et de la spécialisation. Les procédures relèvent pour l'essentiel d'un régime d'exception, justifié tantôt par la préservation de justiciables supposés vulnérables, tantôt au nom de la préservation d'un système judiciaire à bout de souffle. L'accumulation de dispositifs dérogatoires au droit commun interroge le matériau sur lequel statue le juge et limite considérablement les remises en cause des opérations de contrôle.



Découvrir la recherche

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES « EN PROCÈS ». DE LA CONTESTATION À L'ACCEPTATION ?

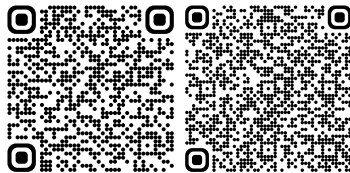
Juin 2025

Magali DREYFUS, chargée de recherche CNRS en droit,
Centre d'études et de recherches administratives, politiques
et sociales (CERAPS UMR 8026), université de Lille

Le rapport analyse les contestations liées aux installations d'énergie renouvelable (EnR) : l'éolien, la méthanisation, le photovoltaïque, l'hydroélectricité dans les Hauts-de-France. Il ressort tout d'abord de l'analyse que, contrairement à une idée reçue, le contentieux n'apparaît pas comme une barrière au développement des EnR. Il est un instrument normal de la participation dans le cadre de conflits nés de l'implantation de ces projets d'infrastructures. Il constitue, par ailleurs, un forum où des intérêts hétérogènes sont mis en avant et illustrent les tensions liées à la transition énergétique localement.

La recherche montre ensuite, que les positionnements des différents acteurs ne sont pas binaires, c'est-à-dire pour ou contre les EnR. Les observations menées invitent à la nuance et à l'appréciation de la complexité des contextes territoriaux qui révèlent qu'il y a finalement peu de contestations spécifiquement en lien avec le type d'énergie promue.

De ce point de vue donc, l'usage stratégique du droit reste marginal, ce qui singularise le contentieux des énergies renouvelables par rapport au contentieux climatique.



Découvrir
la recherche

Lire l'entretien
de Magali Dreyfus

LES MÉTIERS D'ASSISTANCE À LA FONCTION JURIDICTIONNELLE. LES EXEMPLES DE L'ALLEMAGNE, DE LA BELGIQUE, DE L'ITALIE ET DE LA ROUMANIE, COMPARÉS AU SYSTÈME FRANÇAIS

Novembre 2025

Didier CHOLET, professeur de droit privé et sciences criminelles,
Le Mans Université

Béatrice JALUZOT, maîtresse de conférences HDR en droit privé,
Sciences Po Lyon

Daniela BORCAN, ingénieure de recherche, université de Poitiers

L'étude propose une analyse comparée des métiers d'assistance à la fonction juridictionnelle en Allemagne, Belgique, Italie et Roumanie au regard du système français. En France, un nouveau statut a été récemment créé : l'attaché de justice, ce qui a suscité des débats sur la structuration de l'équipe juridictionnelle. L'étude montre qu'il n'existe pas en Allemagne d'équivalent direct à l'attaché de justice, mais des projets pilotes sont expérimentés.

On y trouve aussi le greffier juridictionnel, qui a des fonctions juridictionnelles propres. En Belgique, la profession d'assistant (le référendaire) existe depuis longtemps et bénéficie d'un statut de fonctionnaire. En Italie, les assistants ont un statut précaire et leur fonction n'est pas pérenne.



Découvrir
la recherche

En Roumanie, les assistants travaillent exclusivement auprès des magistrats et leur profession est désormais pérennisée et fonctionnarisée. L'étude recommande de mieux définir les formes d'assistance à la fonction juridictionnelle en France en s'inspirant du modèle belge du référendaire, avec des garanties statutaires fortes. Elle suggère aussi de reconsidérer la création d'une fonction de greffier juridictionnel.

JUSTICE SANS AUDIENCE : ÉTUDE D'IMPACT SUR LES JUSTICIABLES ET LES PROFESSIONNELS DU DROIT

Novembre 2025

Aurélie BERGEAUD-WETTERWALD, professeure de droit privé et
sciences criminelles, université de Bordeaux

Anais DANET, professeure de droit privé et sciences criminelles,
université de Reims Champagne-Ardenne

Bien que ses fonctions diffèrent selon la nature écrite ou orale de la procédure, l'audience est historiquement et ontologiquement associée au procès et à tout ce qui symbolise la Justice. Cependant, malgré cet ancrage, l'audience n'est plus un espace-temps sacré puisque sa suppression est désormais admise à la faveur de procédures civiles ou pénales entièrement écrites, donnant lieu à un jugement sur dossier et donc sans audience. Prenant acte de ce nouveau paradigme, le rapport montre que le recul de l'audience est apprécié de façon très mitigée par les acteurs de la justice. L'attachement des professionnels à l'audience reste relativement fort. Si dans certains cas, ils vivent l'audience comme une perte de temps, la majorité d'entre eux considère qu'il serait en réalité difficile de s'en passer, tant elle est un marqueur organisationnel et une étape du processus décisionnel. Les justiciables s'expriment, quant à eux, à travers une vision globalement plus positive des procédures avec audience que sans audience, ces dernières semblant heurter leur sentiment d'être entendus et de voir leurs droits procéduraux respectés. Ainsi, si le rapport permet de mettre en lumière le recul effectif de l'audience dans les procédures judiciaires rendu possible par une absence d'incompatibilité fondamentale entre jugement sans audience et principes fondamentaux de la procédure, il conclut à la nécessité de repenser autrement l'audience.



Découvrir
la recherche

LES ARRÊTS SUR RECHERCHE : VALORISER LE TRAVAIL DE RECHERCHE EN DIALOGUANT AVEC LES PRATICIENS DU DROIT

Destinée à rapprocher **chercheurs et professionnels du droit et de la justice**, l'émission Arrêt sur recherche, produite par l'Institut Robert Badinter, s'est imposée comme un rendez-vous régulier pour croiser les savoirs et nourrir le débat. En 2025, trois numéros ont marqué l'année.

9 avril 2025 - Hors les murs

À la cour d'appel de Paris, retour sur les **procès des attentats de 2015** en France. Deux recherches ont été mises en lumière :

- > *Les victimes dans les procès des attentats de janvier et novembre 2015* (dirigée par Sarah GENSBURGER, Sylvain ANTICHAN, Pauline JARROUX)
- > *Le procès des attentats de 2015-2016 en France. Analyse ethnographique, comparative et mémorielle* (dirigée par Pascal PLAS, Denis SALAS)



Denis SALAS et Valérie SAGANT, Antoine MÉGIÉ et Pauline JARROUX, le 9 avril 2025 à la Cour d'appel de Paris

Après une mise en contexte politique et historique des procès terroristes, cet Arrêt sur recherche a proposé de questionner ce que ces procès ont fait aux victimes et ce que les victimes ont fait à ces procès.

Cette édition est également revenue sur la place occupée par les magistrats et avocats et sur la réception de ces procès dans l'espace public et médiatique.



Consulter la rediffusion

6 mai 2025

Focus sur les **procédures d'émancipation** des mineurs avec la recherche :

- > *Des adultes en mode mineur. Enquête sur les procédures d'émancipation judiciaire* (dirigée par Baptiste COULMONT)



Consulter la rediffusion

18 septembre 2025

Décryptage de la **sanction de la délinquance d'affaires** autour de la recherche :

- > *La transaction pénale pour les entreprises. Genèse, circulation et usage d'un dispositif judiciaire* (dirigée par Thomas ANGELETTI, Pascale CORNUT ST-PIERRE)



Consulter la rediffusion



Valérie SAGANT, Thomas ANGELETTI, Pascale CORNUT ST-PIERRE et François-Xavier DULIN, magistrat, premier vice-procureur financier (PNF)

Les recherches débutées en 2025

Treize recherches ont été engagées en 2025 et devraient livrer leurs premiers enseignements d'ici deux ans.
51 recherches soutenues par l'Institut sont actuellement en cours.

1

PARFAIRE LA RÉFORME DES JURIDICTIONS CRIMINELLES

Recherche commencée en mars 2025 –
Rapport attendu en mars 2026
Sous la direction de Hugues BOUTHINON-DUMAS
ESSEC Business School
Centre de recherches de l'ESSEC

La justice criminelle en France a récemment fait l'objet d'une réforme qui a institué, à côté des cours d'assises traditionnelles, des cours criminelles départementales (CCD) sans jury. L'objectif de cette réforme était de désengorger les juridictions criminelles et de mettre fin à la pratique des correctionnalisations. L'ambition du projet de recherche est donc d'enrichir les connaissances sur le fonctionnement et les effets de la justice criminelle avec la conviction que la réforme menée n'a pas permis d'atteindre un point d'équilibre et qu'elle sera à parfaire. Les approches à la fois quantitatives et qualitatives permettront de préparer l'ajustement ou l'inflexion du dispositif actuel.

2

L'ÉCOLOGISATION DES CODES CIVILS. CONTRIBUTION À LA RÉVÉLATION D'UN NOUVEAU DROIT COMMUN ENVIRONNEMENTAL

Recherche commencée en mars 2025 –
Rapport attendu en septembre 2027
Sous la direction de Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET
Aix-Marseille Université
DICE (UMR 7318)

La question posée par la recherche ici proposée est la suivante : assiste-t-on à la construction d'un nouveau droit « commun » environnemental ? Pour ce faire, le projet s'appuie sur une équipe réunissant des compétences de droit français et de droit étranger. À partir d'un échantillon de codes sélectionnés, il s'agira d'observer de plus près le mouvement d'« écologisation » des codes civils, qu'il passe par les réformes subies par certains codes ou l'interprétation que les juges font de certaines dispositions, dans le but non seulement de dresser un bilan de ce mouvement mais aussi de l'apprécier et le mettre à l'épreuve des questions environnementales et climatiques.

3

PAcTe.PRO - PARCOURS D'ACCÈS AU TRAVAIL EN PRISON

Recherche commencée en mars 2025 –
Rapport attendu en mars 2027
Sous la direction de Marie-Cécile AMAUGER-LATTES,
Audrey PARRON, Julia SCHMITZ, Romain VACQUIER
Université Toulouse Capitole
Centre de droit des affaires (CDA - EA780)

La réforme de 2021 a franchi une nouvelle étape vers la normalisation du travail en détention en consacrant le contrat d'emploi pénitentiaire (CEP) et en dotant le détenu travailleur d'un statut manifestement inspiré de celui des salariés. Sur le plan juridique, les avancées sont incontestables mais qu'en est-il sur le terrain ? La normalisation voulue par le législateur se confirme-t-elle en pratique ? C'est à cette question que s'intéresse ce groupe de recherche, au travers d'une étude pluridisciplinaire centrée sur le processus d'accès au travail en prison (de la demande de classement à la signature du CEP), sa mise en œuvre et les perceptions des acteurs. L'objectif est notamment d'explorer l'espace informel dans lequel se construisent les représentations et les stratégies des acteurs, notamment celles des personnes détenues, pour les confronter aux ambitions du dispositif.

4

L'ACCÈS AU TRAVAIL DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE (PPSMJ) AUX MARGES DE LA RÉPUBLIQUE : LE CAS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Recherche commencée en février 2025 –
Rapport attendu en février 2027
Sous la direction de Marie SALAÜN
Université Paris Cité
Unité de recherche migrations et société - URMIS (UMR 205)

La Polynésie française est une collectivité française du Pacifique largement autonome aux plans politique et administratif, ce qui la place dans un état d'exception législative. Mobilisant une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants-chercheurs (anthropologue, sociologue, juristes, économiste, linguiste) et de personnes-ressources spécialistes de l'insertion des PPSMJ localement, la recherche basée sur une analyse documentaire et des enquêtes quantitative et qualitative de terrain, produira : une synthèse des données sur l'emploi pénitentiaire local ; une analyse des points de friction entre les législations nationale et locale ; une cartographie des différents acteurs de l'insertion professionnelle dans cet écosystème institutionnel complexe ; une exploration du décalage entre l'économie morale sous-jacente au droit républicain français et celle des PPSMJ polynésiens.

5

ÉTAPE - EFFETS SUR LES PARCOURS D'INSERTION, TRAVAIL ET ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Recherche commencée en janvier 2025 –
Rapport attendu en janvier 2027
Sous la direction de Nicolas KÜHL
ASKORIA

Concrètement, le projet vise tout d'abord à produire de nouvelles connaissances en s'appuyant sur une approche interdisciplinaire dans un contexte où les recherches concernant les parcours d'insertion des personnes détenues et leur rapport à la sortie de prison sont peu nombreuses. De manière plus précise, deux axes de questionnements structurent le projet : les effets sur les parcours d'insertion du point de vue des personnes placées sous main de justice, et, les effets d'un point de vue plus structurel sur les interactions entre les différents acteurs impliqués dans le processus de réinsertion. En complément de ces enjeux scientifiques, et au vu de la collaboration de recherche avec des structures de la société civile, le projet a pour ambition de construire une expertise scientifique en appui à une politique publique en cours d'essai au niveau national. Le projet devrait ainsi permettre d'éclairer l'action publique et de favoriser son réengagement dans d'autres contextes.

6

INNOVATIONS NORMATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES (NormaPAT)

Recherche commencée en février 2025 –
Rapport attendu en février 2027
Sous la direction de Luc BODIGUEL
Délégation Bretagne Pays de la Loire (DR17)
Laboratoire droit et changement social (UMR 6297), CNRS

Partant de l'hypothèse selon laquelle l'irruption des projets alimentaires territoriaux (PAT) dans le champ politique et juridique propose un changement de paradigme favorable à des stratégies plus systémiques et plus locales de l'alimentation, la proposition NormaPAT vise à interroger la mise en œuvre des PAT. Cette recherche interdisciplinaire s'inscrit ainsi dans une approche critique de la normalisation des processus d'action publique, entendue comme les formes d'action collective ou toutes dynamiques sociales, formalisées ou non, qui se déroulent dans l'espace public, et dans lesquelles interviennent plusieurs catégories d'acteurs, plus ou moins locaux, publics (État, collectivités territoriales) et privés (entreprises et société civile).

PRÉSENTATION DANS LES MAISONS DES SCIENCES DE L'HOMME

En 2025, l'Institut a renoué avec le « Tour de France des labos » initié avant la crise sanitaire.

Opération de valorisation en région, ce « Tour de France » a pour objectif de sensibiliser les enseignants-chercheurs et chercheurs des différentes disciplines en sciences humaines et sociales, ainsi que les professionnels locaux de la justice, aux enjeux de la recherche interdisciplinaire sur les normes et pratiques judiciaires.

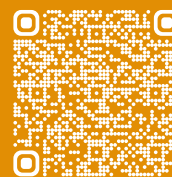
Après Bordeaux et Lyon en 2019 et Lille et Bruxelles en 2020, l'Institut s'est rendu à Rennes le 18 mars 2025 et à Nantes le 14 octobre 2025. Pour cette édition renouvelée du « Tour de France » dans la région Grand Ouest, l'Institut s'est invité dans deux Maisons des sciences de l'Homme (Bretagne et Ange Guépin), des structures fédératives qui, outre qu'elles regroupent l'ensemble des laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales de la région, partagent les valeurs de l'Institut que sont l'interdisciplinarité, la logique de la recherche par projet, la valorisation et toutes formes d'interaction avec les acteurs concernés. L'équipe de l'Institut a présenté ses missions, son fonctionnement et sa programmation scientifique, favorisant les croisements entre disciplines.

Les échanges ont mis en lumière :

- l'importance de l'interdisciplinarité, saluée par le nouveau directeur des sciences de l'Homme de Bretagne
- des témoignages de chercheurs sur les apports du travail collaboratif et l'accompagnement renforcé de l'Institut
- des suggestions constructives, notamment sur le rôle d'interface pour faciliter l'accès aux données et aux terrains.

La présence de professionnels locaux de justice est l'occasion, d'une part, de mieux les informer sur le fonctionnement de l'Institut et, d'autre part, de favoriser l'ouverture du terrain aux chercheurs.

Ces deux « Tour de France des labos » illustre la volonté de l'Institut d'accompagner les équipes de recherche, de valoriser leurs travaux et de promouvoir le dialogue entre le monde académique et celui des praticiens.



En savoir plus sur la rencontre

7

HIÉRARCHIES GENRÉES ET INÉGALITÉS INTRA-GENRE DANS LA PROFESSION D'AVOCAT. UNE ANALYSE SOCIOÉCONOMIQUE

Recherche commencée en novembre 2025 –

Rapport attendu en septembre 2028

Sous la direction de Sophie HARNAY et

Noa SULZER-ACHOUCHE

Délégation CNRS Île-de-France Meudon (DR05)

Economix (UMR 7235)

L'objectif du projet est d'observer et d'analyser les inégalités professionnelles qui traversent la profession d'avocat en s'attachant aux multiples niveaux où elles se manifestent.

Il s'agit :

- i) d'interroger les dynamiques de carrière et la ségrégation professionnelle,
- ii) de comprendre l'impact des biais de genre et ethniques sur l'évaluation des compétences et l'accès aux positions stratégiques,
- iii) d'examiner l'effectivité des dispositifs de promotion de l'égalité et de la diversité au sein des cabinets et des instances représentatives.

8

AVOCATES AU CONSEIL D'ÉTAT ET À LA COUR DE CASSATION. DES ROBES PARMİ D'AUTRES ?

Recherche commencée en novembre 2025 –

Rapport attendu en septembre 2026

Sous la direction de Liora ISRAËL

Délégation CNRS Paris Centre (DR02)

Centre Maurice Halbwachs (CMH UMR 8097)

Le projet propose d'approfondir les premiers résultats sommaires issus de la recherche « Avoconseils » (achevée en octobre 2025) afin d'élaborer un nouveau projet spécifique portant sur les femmes avocates aux conseils et ainsi de contribuer à l'articulation de l'expérience vécue par les femmes avocates aux conseils telles qu'elles peuvent la relater, avec l'objectivation de leurs pratiques rendue possible par une contextualisation de leur activité au sein de la profession, et enfin d'envisager les barrières qui semblent subsister à l'entrée.

9

CONDAMNÉS À L'ÉPREUVE : LE PROCESSUS D'EXÉCUTION DES PEINES ET MESURES PROBATOIRES

Recherche commencée en février 2026 –

Rapport attendu en juin 2028

Sous la direction de Virginie GAUTRON

Nantes Université

Centre nantais de sociologie (CENS UMR 6025)

Ce projet vise à saisir les rationalités de la probation telles qu'elles s'incarnent et se matérialisent en « actes » dans les pratiques et les décisions quotidiennes des acteurs de la justice pénale ; à caractériser et comparer les publics-cibles des multiples dispositifs et contraintes probatoires selon les infractions commises, les antécédents et caractéristiques personnelles des condamnés afin d'objectiver finement la nature et la fréquence des obligations, des interdictions et des mesures de contrôle, la façon dont les condamnés composent avec ces contraintes, ainsi que les réactions formelles ou informelles des CPIP, des magistrats en cas de défaillances ; à analyser les critères décisionnels des magistrats, tout en replaçant l'action judiciaire dans son « écosystème », en questionnant leurs interdépendances et interactions avec l'ensemble des institutions extra-judiciaires mobilisées dans l'accompagnement des probationnaires.

10

LA « TRANSFORMATION NUMÉRIQUE » DE LA JUSTICE, DE L'ADMINISTRATION CENTRALE AUX JURIDICTIONS : ACTEURS, PRATIQUES, ORGANISATIONS

Recherche commencée en novembre 2025 –

Rapport attendu en septembre 2027

Sous la direction de Laurent WILLEMEZ

Délégation CNRS Gif-sur-Yvette (DR04)

Laboratoire PRINTEMPS (UMR 8085)

L'objectif de cette recherche est de comprendre les enjeux actuels de la diffusion du numérique dans la justice judiciaire française à travers l'analyse des transformations du travail des agents des juridictions, en particulier la magistrature et le greffe. Il s'agira, d'une part, d'étudier les politiques dites de « transformation numérique » et ses principaux acteurs, qui sont à la fois les agents de la DNUM, les prestataires informatiques mais aussi des personnes ayant créé des start-ups hébergées par le ministère de la Justice et qui créent des applicatifs (une attention particulière sera portée sur l'« incubateur » du ministère de la Justice). Et, d'autre part, il s'agira d'analyser les appropriations des différents outils numériques dans les juridictions.

11

DISPOSITIF D'ÉTUDE ET DE MESURE DES ATTITUDES ET DES INÉGALITÉS AU SEIN DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS (DEMAIN)

Recherche commencée en décembre 2025 –

Rapport attendu en avril 2028

Sous la direction de Anja DUROVIC, Camille PEUGNY, Vincent TIBERJ

Délégation CNRS Gif-sur-Yvette (DR04)

Laboratoire PRINTEMPS (UMR 8085)

Suite aux émeutes urbaines de juin 2023, les pouvoirs publics ont souhaité, par le biais notamment du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, encourager la réalisation de travaux de recherche visant à actualiser les connaissances sur la jeunesse contemporaine. Le projet vise à construire une grande enquête statistique pour étudier les attitudes, comportements et valeurs des jeunes en France. L'enquête se donne pour objectif de combler les lacunes et angles morts des enquêtes existantes sur les valeurs et comportements des jeunes.

12

RENDRE INCLUSIF : RECOURIR À LA JUSTICE ? UNE COMPARAISON FRANCO-CANADIENNE DU CONTENTIEUX DE L'INCLUSION SCOLAIRE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Recherche commencée en avril 2026 –

Rapport attendu en septembre 2029

Délégation CNRS Rhône Auvergne

Laboratoire Triangle (UMR 5206)

Le projet JuScol vise à combler le manque de données qualitatives comme quantitatives sur les recours à la justice dans l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, tant en France qu'au Canada. En analysant la jurisprudence et le contentieux à l'inclusion scolaire dans deux « écologies juridiques » nationales distinctes, à la fois sous l'angle de l'appropriation profane du droit et sous l'angle de son traitement et de sa production professionnelle, le projet entend éclairer par une comparaison franco-canadienne les modalités socialement différenciées de la « mise en droits » du handicap à l'école, et la manière dont la judiciarisation peut plus ou moins nourrir la construction d'une cause et sa politisation.

13

LES DIMENSIONS SOCIALES DU RAPPORT À LA JUSTICE. REPRÉSENTATIONS, USAGES ET NON-RECOURS

Recherche commencée en février 2026 –

Rapport attendu en janvier 2028

Sous la direction de Alexis SPIRE

École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS UMR 8156)

Le projet propose une exploitation quantitative et qualitative de l'« Enquête sur la justice en France » réalisée par le ministère de la Justice auprès d'un échantillon représentatif de plus de 14 300 répondants. Il propose d'étudier notamment le lien entre cette socialisation judiciaire et les représentations de la justice, notamment concernant le niveau de confiance dans la justice ainsi qu'un ensemble d'appréciations portées sur son fonctionnement. Il s'agira de mettre en lumière le rôle des juges dans cette socialisation judiciaire, en distinguant les justiciables qui ont été confrontés à un juge et ceux qui n'en ont pas rencontré, ainsi que le rôle des intermédiaires du droit (avocats, notaires, associations de victimes et syndicats). L'intérêt de l'« Enquête sur la justice en France » est également de proposer un ensemble de questions visant à mesurer le non-recours à l'institution judiciaire, en le définissant comme l'absence de contact avec l'institution suite à un conflit pouvant être judiciarisé.

RÉCOMPENSER L'EXCELLENCE

À travers les Prix Jean Carbonnier et Vendôme et les résidences Adamas, l'Institut affirme son engagement à reconnaître et encourager l'excellence des jeunes chercheurs.



Pierre-François LASLIER, lauréat du Prix Vendôme 2025

LE PRIX VENDÔME 2025 a été décerné à Pierre-François LASLIER, docteur en droit pénal et maître de conférences à CY Cergy Paris Université, pour sa thèse intitulée : « **Réseaux sociaux numériques et responsabilité pénale** », soutenue à l'université de Bordeaux sous la direction de la professeure Valérie MALABAT. Ses travaux explorent un enjeu majeur : **l'impact des réseaux sociaux sur la responsabilité pénale**. Ils appellent à une adaptation du droit aux réalités numériques, en redéfinissant certaines infractions et en interrogeant le rôle des plateformes. Cette réflexion ouvre des perspectives essentielles pour la régulation de l'espace en ligne et la protection des libertés. Décerné par le **ministère de la Justice et l'Institut Robert Badinter**, ce prix salue une contribution majeure au **renouvellement du droit pénal à l'ère numérique**.



Nathan RIVET, lauréat du Prix Jean Carbonnier 2025

FORMER L'ÉTAT PAR SA PRIVATISATION. LE RECOURS AU SECTEUR PRIVÉ DANS LES PRISONS FRANÇAISES

LA THÈSE DE NATHAN RIVET met en lumière un paradoxe : alors que le secteur privé se développe, l'État ne se retire pas mais, au contraire, se forme par la privatisation. En plus de servir le renouvellement et l'extension de l'infrastructure carcérale, la gestion déléguée modifie en profondeur les hiérarchies professionnelles et morales de cet univers : elle redéfinit le rôle de l'État et de ses agents. Face aux incertitudes et aux tensions ouvertes par la réforme qu'elle a elle-même engendrée, l'administration se bureaucratise pour contrôler les entreprises et la conformité de leur activité. Cette dynamique, qui participe à la rationalisation et à la formalisation du quotidien carcéral, illustre alors l'ambivalence du secteur public vis-à-vis du marché de la gestion déléguée, dont il est à la fois captif et architecte. En réformant, déformant, informant et transformant l'action publique, l'administration et les frontières étatiques, le recours au secteur privé modifie ainsi la perception et la compréhension de l'État par celles et ceux qui le côtoient et le font exister.



Lire le résumé
de la thèse



Gabriel STETTLER, mention spéciale du jury, Prix Jean Carbonnier 2025

DISCOURS JURIDIQUE ET DISCOURS SCIENTIFIQUE EN DROIT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

LE TRAVAIL DE RECHERCHE DE GABRIEL STETTLER s'intéresse à l'impact des connaissances scientifiques sur la mise en œuvre du droit de la responsabilité civile. Il part du constat partagé selon lequel les victimes de dommages sont confrontées à des questions d'une grande complexité scientifique, en particulier dans les domaines de la responsabilité environnementale et médicale. Si ces difficultés ont déjà été largement documentées en ce qui concerne la preuve du lien de causalité, une analyse approfondie des interactions entre les connaissances scientifiques et le droit de la responsabilité civile montre que toutes les étapes de mise en œuvre de ce droit sont concernées, de la preuve du fait générateur à celle du dommage/préjudice, en passant par la question de la prescription ou de la mise en œuvre de la réparation en nature. La prise en compte nécessaire des connaissances scientifiques engendre plusieurs difficultés. En premier lieu, la confrontation des experts donne souvent lieu à des batailles scientifiques que le juge est bien en peine de départager. En second lieu, les experts parviennent rarement à répondre avec certitude aux questions qu'on leur pose, ce qui prive le jugement d'un appui incontestable.



Lire le résumé
de la thèse



Cérémonie de remise du Prix Jean Carbonnier 2024, Valérie SAGANT, Diane ROMAN, Guillaume GRÉGOIRE et Hélène HOCH, le 10 mars 2025 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX JEAN CARBONNIER 2024

LE 10 MARS 2025, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a accueilli universitaires, professionnels du droit, étudiants et chercheurs pour la cérémonie de remise du Prix Jean Carbonnier 2024. Cette distinction prestigieuse a été attribuée à **Guillaume GRÉGOIRE**, docteur en sciences juridiques et chercheur en droit économique et en théorie du droit à l'université de Liège (Belgique), pour sa thèse intitulée : « **La Constitution économique. Une enquête sur les rapports entre économie, politique et droit** », dirigée par le professeur **Nicolas THIRION**. Cette recherche a séduit le jury par son approche pluridisciplinaire et son regard novateur. **Guillaume GRÉGOIRE** explore un paradoxe : alors que les orientations économiques sont de plus en plus inscrites dans des normes constitutionnelles assorties de garanties juridictionnelles, la doctrine continue à défendre l'idée d'une neutralité économique des constitutions. En retraçant

l'histoire du concept de « constitution économique », il propose une analyse critique des tensions entre la juridicisation du marché et les exigences de la souveraineté démocratique.

Pour aller plus loin :



Interview de Guillaume GRÉGOIRE par les éditions Lefebvre Dalloz



(Re)voir la cérémonie Jean Carbonnier 2024

La cérémonie, présidée par **Diane ROMAN**, professeure de droit public à l'École de droit de la Sorbonne et nouvelle présidente du jury, s'est déroulée en présence de **Valérie SAGANT**, directrice de l'Institut Robert Badinter, et d'**Hélène HOCH**, directrice de la rédaction civil-pénal et ouvrages chez Lefebvre Dalloz, partenaire du Prix. La thèse se distingue par sa réflexion sur le rôle respectif du législateur et du juge constitutionnel, l'équilibre entre libertés économiques et droits sociaux et la place du marché dans un État de droit.

Le Prix Jean Carbonnier fête cette année sa vingtième édition. Créé en 2005, il récompense les travaux issus d'une thèse ou un premier ouvrage portant sur le droit ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée.

La cérémonie de remise des prix de 2025 (voir page précédente) se déroulera le 16 mars 2026 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

63

candidatures reçues

(contre 57 en 2024).
Sur les 63 candidatures, 52 sont recevables.



Au centre, Florian ENGEL et Guillaume GRÉGOIRE, le 11 septembre 2025 lors des résidences Adamas

LES MEMBRES DU JURY DU PRIX JEAN CARBONNIER 2025

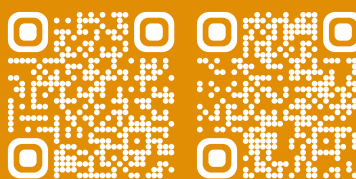
- **Diane ROMAN**, présidente du jury, professeure de droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Philippe BAS**, membre du Conseil constitutionnel
- **Diane BERNARD**, professeure de droit à l'université Saint-Louis de Bruxelles en Belgique
- **Christophe DEVYS**, conseiller d'État, président de la section sociale du Conseil d'État
- **Florence FOUVET**, professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'université Jean Monnet Saint-Étienne
- **Laurent PFISTER**, professeur d'histoire du droit à l'université Paris-Panthéon-Assas
- **Marc PICHARD**, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université Paris Nanterre
- **Vincent TURBEAUX**, magistrat, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation
- **Laurent WILLEMEZ**, professeur de sociologie à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Les résidences Adamas

LES RÉSIDENCES ADAMAS, organisées au château de Goutelas, ont célébré cette année leurs cinq ans d'existence. L'édition 2025, qui s'est tenue le 11 septembre, a permis aux jeunes chercheurs et chercheuses en droit de présenter leurs travaux de thèse, dans un esprit d'échange et de dialogue entre la recherche juridique, la société et la création artistique. Les lauréats 2024, Guillaume GRÉGOIRE (Prix Jean Carbonnier) et Florian ENGEL (Prix Vendôme), ont également eu l'occasion de rencontrer les artistes du Collectif X, engagés dans un projet autour des cahiers de doléances de la Loire. Le programme Adamas bénéficie du soutien de plusieurs partenaires prestigieux : le Conseil constitutionnel, l'Académie internationale des principes de Nuremberg, l'Association internationale de droit économique (AIDE) et l'Institut Robert Badinter.



Découvrir les interviews des deux lauréats 2024 :



Lire l'interview avec
Florian Engel

Lire l'interview avec
Guillaume Grégoire



3

**Favoriser
les échanges et
la réflexion**

DES THÉMATIQUES CLÉS

En parallèle des appels à projets de recherche, l'Institut Robert Badinter définit des axes de réflexion prioritaires pour guider sa programmation scientifique. Ils traduisent les grands défis du droit et de la justice face aux mutations sociales, économiques et technologiques.



Ouverture du cycle de conférences « Justice et démocratie » à la Cour de cassation, le 26 septembre 2025

CHACUNE ANNÉE, en parallèle des appels à projets de recherche, l'Institut Robert Badinter définit des axes de réflexion prioritaires pour guider sa programmation scientifique. Ces thématiques traduisent les grands défis du droit et de la justice face aux mutations sociales, économiques et technologiques.

Pour 2025, cinq thèmes clés ont été retenus :

- **Justice et démocratie** : interroger les fondements et les évolutions des institutions judiciaires.
 - **Environnement** : penser la justice face aux enjeux climatiques et à la protection de la biodiversité.
 - **Impact du numérique sur les métiers du droit et de la justice** : analyser les transformations induites par la numérisation.
 - **Devoir de vigilance des acteurs économiques** : explorer les responsabilités nouvelles des entreprises.
 - **Identités professionnelles au prisme du genre** : comprendre les dynamiques et les inégalités dans les professions juridiques.
- À ces thématiques s'ajoutent deux axes pluriannuels :
- **Besoins, demandes et attentes de justice (BDAJ)**
 - **Justice et guerre**

Ces orientations ont donné lieu à des publications, colloques et événements tout au long de l'année, affirmant la mission de l'Institut : anticiper, éclairer et accompagner les transformations du droit et de la justice.

Justice et démocratie

LE THÈME JUSTICE ET DÉMOCRATIE explore les questions de légitimité et de perception de la justice dans les démocraties contemporaines. L'Institut a choisi d'aborder ces enjeux sous différents angles : la légitimité du juge, la confiance des citoyens envers l'institution judiciaire, ainsi que le rôle de la justice dans la préservation de la démocratie face aux risques de corruption et aux conflits d'intérêts. En 2025, une série de conférences a permis d'établir une cartographie des ressources et des enjeux, et de nourrir l'appel à projets de recherche lancé en fin d'année.

CYCLE DE CONFÉRENCES « JUSTICE ET DÉMOCRATIE » À LA COUR DE CASSATION

Les liens entre justice et démocratie font l'objet de tensions anciennes et de transformations nouvelles. La fonction de tiers dans la résolution des litiges et la mise en œuvre des normes ou encore le contrôle des gouvernants sont essentiels dans une société démocratique. On observe cependant de nouveaux rôles de la justice ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs. Le sens même des termes démocratie ou État de droit et des principes qui leur sont associés est à débattre. Sous la présidence de Christophe SOULARD, premier président de la Cour de cassation, l'Institut Robert Badinter a proposé un cycle de conférences-débats sur les évolutions des sociétés démocratiques et les interpellations qu'elles adressent aux juges et juristes. Le cycle se conclura en 2026 par une conférence exceptionnelle réunissant trois présidents de juridiction française et européenne, offrant un regard croisé sur les défis posés à la légitimité démocratique de la justice dans un contexte de globalisation et de pluralisation juridique.

CONFÉRENCES :

- *Quelle justice dans les transformations de la société démocratique ?*

Vendredi 26 septembre 2025

Intervenantes : Justine LACROIX (Université libre de Bruxelles) et Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (Université Paris Nanterre)



- *Comment fonder la légitimité des institutions et de la justice ?*

Lundi 29 septembre 2025

Intervenants : Pierre ROSANVALLON (Collège de France) et Cécile VIGOUR (CNRS)



- *Les juges doivent-ils rendre des comptes ?*

Jeudi 27 novembre 2025

Intervenants : Jacques COMMAILLE (ENS Paris-Saclay) et Vincent SIZAI (Université Paris Nanterre)



ÉTUDE DE L'INSTITUT « LES QUALITÉS D'INDÉPENDANCE DES CONSEILS DE LA MAGISTRATURE : PRATIQUES, PERCEPTIONS, EXPÉRIENCES DANS L'ESPACE JUDICIAIRE FRANCOPHONE »

Dans l'architecture contemporaine de l'État de droit, les conseils de la magistrature judiciaire occupent une place stratégique. Responsables de la nomination, de la discipline et du statut des juges, ils sont devenus des acteurs centraux de l'indépendance judiciaire. Mais cette mission n'est crédible que si leur propre autonomie est assurée. C'est à cette question décisive qu'est consacrée cette étude empirique, fondée sur une enquête menée en 2025 auprès de membres de douze conseils du Réseau francophone. Croisant droit et sociologie, l'analyse dépasse les dispositifs formels pour explorer les pratiques, perceptions et expériences qui façonnent ces institutions. Les témoignages recueillis révèlent des mécanismes concrets, travaillés par les tensions entre exécutif, corps judiciaire et attentes citoyennes, qui consolident ou fragilisent leur rôle.

L'étude, par un examen des facteurs d'indépendance au niveau institutionnel, fonctionnel et individuel, souligne les interrelations et le nécessaire équilibre entre ces trois dimensions pour assurer la légitimité des conseils et, par ricochet, la confiance accordée à la justice elle-même. En donnant voix aux acteurs, ce travail, sollicité et soutenu par le Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire, éclaire la construction sociale, processuelle et dynamique de l'indépendance des conseils. Il met en évidence que leur capacité à protéger la magistrature dépend directement de la qualité de leur propre indépendance. À ce titre, ils apparaissent, au sein du vaste écosystème institutionnel dans lequel ils évoluent, comme des piliers incontournables de la gouvernance judiciaire dans l'espace francophone.



PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE AU CONGRÈS DU RÉSEAU FRANCOPHONE DES CONSEILS DE LA MAGISTRATURE JUDICIAIRE (RFCMJ)

L'étude a été présentée par ses auteurs, Olivier CHEVET, magistrat et responsable d'études et de recherches, et Élise LAURENT, chargée d'études sociologiques, à Marrakech lors du 10^e Congrès du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ), qui rassemble 23 conseils supérieurs de la magistrature. Pour la France, Christophe SOULARD, premier président de la Cour de cassation, et Rémy HEITZ, procureur général, représentaient le Conseil supérieur de la magistrature. Véritable plateforme de coopération et de partage d'expériences, le RFCMJ défend les valeurs d'indépendance, d'intégrité et d'équité au sein des systèmes judiciaires francophones.



Elise LAURENT et Olivier CHEVET, le 14 octobre 2025 à Marrakech



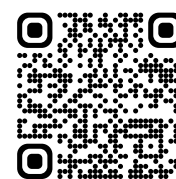
Anne-Sophie de LAMARZELLE, André POTOCKI, Nicolas REGIS et Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ, le 19 novembre 2025 à l'Institut Robert Badinter

CAHIERS DE LA JUSTICE « LES JUGES, L'ÉTAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE »

19 novembre 2025

L'Institut Robert Badinter a accueilli comme chaque année la présentation d'un numéro des *Cahiers de la Justice*, revue trimestrielle à laquelle il participe au comité de rédaction aux côtés de l'ENM et des éditions Lefebvre-Dalloz. Le dossier « **Les juges, l'État de droit et la démocratie** » donne la parole à des magistrats et des universitaires pour éclairer ces enjeux et proposer des pistes de réflexion. Dans un contexte marqué par la montée des normes supranationales et la complexité juridictionnelle, les institutions judiciaires font l'objet de critiques tout en assumant une mission de plus en plus exigeante : répondre aux mutations de la légalité dans des sociétés globalisées et confrontées à la polarisation de l'information.

Comment penser aujourd'hui l'articulation entre État de droit et démocratie ? Quelle légitimité pour des magistrats appelés à trancher au plus près des justiciables, tout en s'inscrivant dans un ordre juridique dense et évolutif ? Comment appréhender, au XXI^e siècle, des libertés fondamentales inscrites dans des constitutions centenaires ? Ce sont sur ces questions qu'ont pu échanger André POTOCKI, conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme, Nicolas REGIS, conseiller référendaire à la Cour de cassation, ancien juriste au greffe de la Cour européenne des droits de l'homme et Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ, professeure de droit public à l'université Paris Nanterre, directrice du CREDOF (Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux).



Revoir
la présentation

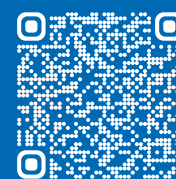
EN 2026 : APPELS À PROJETS DE RECHERCHE SUR LA THÉMATIQUE JUSTICE ET ÉTAT DE DROIT

L'appel à projets de recherche *Justice et État de droit : les fondements de la légitimité des juges* vise à renouveler la réflexion intellectuelle et empirique sur la place et la légitimité des juges dans l'État de droit contemporain.

Ce programme invite à explorer des problématiques essentielles à travers quatre axes :

1. la construction des discours de délégitimation de la justice et des juges ;
2. les effets de ces discours sur la société et sur les magistrats ;
3. les impacts systémiques sur l'État de droit et la légitimité institutionnelle ;
4. les réponses apportées face aux dynamiques de délégitimation.

En interrogeant ces dimensions, l'appel à projets entend contribuer à une compréhension approfondie des défis qui traversent nos systèmes judiciaires et à la formulation de pistes pour renforcer la confiance dans la justice.



Consulter
l'appel à projets

Impact du numérique sur les métiers du droit et de la justice

EN 2025, un appel à projets a exploré l'impact des outils numériques sur les métiers du droit et les organisations judiciaires, tandis qu'un cycle d'ateliers a interrogé les usages de l'intelligence artificielle et leurs enjeux éthiques. L'année s'est conclue par la conférence Cyberjustice Europe, consacrée aux avancées de la réalité virtuelle et augmentée dans les environnements judiciaires. Autant d'initiatives qui nourrissent la réflexion sur les mutations numériques de la justice.

CONFÉRENCE « DÉCODER L'IA EN 2025 : ACTUALITÉS D'UNE TECHNOLOGIE EN VOIE DE BANALISATION »

23 janvier 2025

Faculté de droit de l'université de Strasbourg

Le 23 janvier 2025, l'Institut Robert Badinter et l'université de Strasbourg ont organisé la conférence publique **Décoder l'IA en 2025** au Centre de culture numérique.

Destinée aux praticiens, chercheurs et étudiants, elle a exploré les implications croissantes de l'intelligence artificielle dans le droit et la justice, en abordant ses fondements techniques, ses enjeux sociétaux et ses usages professionnels. Animée par Yannick MENECEUR, magistrat spécialiste du numérique, cette rencontre a lancé un cycle d'ateliers internes pour renforcer la montée en compétence sur ces sujets et favoriser un dialogue interdisciplinaire autour des défis éthiques et institutionnels de l'IA.



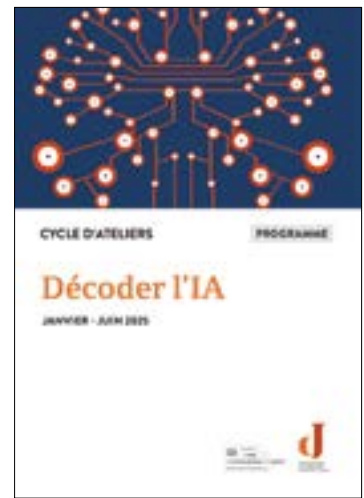
Lire les actes

CYCLE D'ATELIERS « DÉCODER L'IA EN 2025 »

Janvier à juin 2025

Institut Robert Badinter

Dans le prolongement de la conférence inaugurale « Décoder l'IA en 2025 : actualités d'une technologie en voie de banalisation », l'Institut Robert Badinter, a animé de janvier à juin 2025 un cycle d'ateliers mensuels pour renforcer une culture commune autour de l'intelligence artificielle (IA) appliquée au droit et à la justice. Structuré en trois temps – séance publique, décodage et approfondissement –, ce programme a favorisé un dialogue entre juristes, chercheurs et praticiens du numérique, contribuant à bâtir un socle partagé de connaissances face à l'accélération des usages de l'IA dans les systèmes judiciaires.



Lire l'entretien avec Harold ÉPINEUSE et Yannick MENECEUR

LE PROGRAMME DES ATELIERS

Les trois ateliers de décryptage :

- « **La grammaire des IA génératives** » a posé les bases techniques pour appréhender les dernières avancées de ces systèmes - **14 février**.
- « **La polyvalence des IA génératives au service des juristes** » a interrogé les usages actuels et les tensions entre solutions standardisées et outils sur-mesure - **21 mars**.
- « **Les IA génératives : nouveaux objets mouvants d'un droit en construction** » en lien avec les évolutions récentes du cadre réglementaire européen - **11 avril**.

Deux ateliers d'approfondissement sur des cas d'usage concrets :

- « **La reconnaissance vocale à l'épreuve des exigences juridiques et judiciaires** » a questionné la fiabilité et les effets potentiels de ces technologies sur les pratiques professionnelles - **15 mai**.
- « **D'une langue à l'autre : performance et enjeux dans le champ du droit et de la justice** » a éclairé les défis linguistiques, éthiques et technologiques soulevés par ces dispositifs dans les processus judiciaires multilingues - **19 juin**.



Marina TELLER, Bertrand CASSAR et Yonnick MENECEUR lors de l'atelier Décoder l'IA, le 11 avril 2025



Conférence Cyberjustice Europe 2025, le 3 décembre 2025 au Palais de l'Europe à Strasbourg

CONFÉRENCE CYBERJUSTICE EUROPE 2025 « RÉALITÉS VIRTUELLES ET AUGMENTÉES DANS LA JUSTICE : USAGES ET ENJEUX »

3 décembre 2025

Palais de l'Europe, Strasbourg

La troisième édition de la Conférence Cyberjustice Europe 2025, organisée par l'Institut Robert Badinter en partenariat avec le Laboratoire de Cyberjustice de Montréal et la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe, a réuni des acteurs judiciaires de seize pays pour une journée de réflexion prospective. Cette édition a exploré l'impact croissant des mondes immersifs – réalité virtuelle et augmentée – sur les pratiques judiciaires et la nécessité d'un cadre éthique pour ces usages. Moins médiatisées que l'IA, ces technologies ouvrent des perspectives inédites : accompagnement des victimes, reconstitutions immersives, audiences dématérialisées ou dispositifs de réhabilitation. Conférences et ateliers ont permis de présenter des expérimentations menées dans plusieurs pays, confirmant le rôle de la Conférence Cyberjustice Europe comme espace de dialogue international sur les mutations technologiques de la justice.



Découvrir le programme



Regarder la vidéo teaser

CONFÉRENCE « RÉGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »

4 et 5 novembre 2025

Nice

Début 2025, le ministère de la Justice a lancé des travaux pour évaluer l'intégration de l'IA dans la modernisation du service public, dans le cadre du nouveau règlement européen. Ce contexte, marqué par l'absence de consensus international et une concurrence technologique accrue, soulève une question centrale : sommes-nous prêts à mesurer tous les impacts de l'IA sur la justice ? Les 3 et 4 novembre, la Chaire 3IA Côte d'Azur « Droit économique et IA » a réuni des experts pour analyser ces enjeux, notamment lors d'une table ronde sur le règlement des litiges assisté par IA. L'intervention d'Harold ÉPINEUSE, directeur adjoint de l'Institut Robert Badinter et Yannick MENECEUR, magistrat, intitulée « **Regarder l'intérêt général à travers les systèmes d'IA : une fausse bonne idée ? Les algorithmes et le service public de la justice** », a mis en garde contre une approche technocentrée, interrogeant la capacité des algorithmes à servir l'intérêt général et soulignant les risques démocratiques, éthiques et juridiques liés à leur déploiement.



COLLOQUE « QUEL DROIT À L'INFORMATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE ? »

6 et 7 novembre 2025

Université Paris-Panthéon-Assas



Les 6 et 7 novembre 2025, le 19^e colloque international du Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) et de la Chaire *Régulation du numérique* avec le concours de l'Institut Robert Badinter et l'école W, intitulé « **Quel droit à l'information à l'ère numérique ?** », s'est tenu au Centre Panthéon. Trois axes ont structuré les débats : la fiabilité de l'information dans un écosystème bouleversé

(algorithmes, *deepfakes*, *fact-checking*), la protection du droit à l'information face aux plateformes et en contexte de crise et l'usage des données en ligne comme preuve dans les procédures judiciaires. La rencontre s'est conclue par une synthèse des enjeux juridiques contemporains liés à l'information numérique.

EN 2026 : APPELS À PROJETS DE RECHERCHE SUR LA CYBERCRIMINALITÉ

L'Institut invite les les chercheuses et chercheurs à déposer des projets autour de trois axes :

- analyser les dynamiques et configurations de la cyberdélinquance contemporaine,
- mieux comprendre et accompagner les victimes de cyber-infractions,
- explorer les représentations sociales liées à la cybercriminalité.

Ce programme vise à éclairer les enjeux techniques, sociétaux et juridiques d'un phénomène en constante évolution.

ATELIER « QUAND LE DROIT CROISE L'INFORMATIQUE »

3 juillet 2025

Institut Robert Badinter

L'atelier « **Quand le droit croise l'informatique** », organisé par l'Institut Robert Badinter, a été consacré aux synergies entre juristes et informaticiens dans la conception d'outils numériques dédiés à la justice. À travers la restitution de trois recherches soutenues par l'Institut, cette rencontre a mis en évidence les conditions de collaboration interdisciplinaire, ainsi que les enjeux qu'elle soulève. Ont été présentés : la mise en place d'une librairie européenne, ouverte et dédiée aux *smart contracts* à destination des professionnels du droit, la création d'un outil d'analyse de conformité des stipulations contractuelles et une étude sur la régulation des outils de justice prévisionnelle intégrant de l'intelligence artificielle. Animés par les chercheurs Aurore HYDE, Amélie FAVREAU, Abdoulaye DIALLO, Malo DEPINCÉ, Laurent FAURÉ et Guillaume BERNARD, avec la participation de la magistrate Claire STRUGALA en tant que discutante, les échanges ont permis d'approfondir les modalités de travail entre disciplines, les difficultés rencontrées et les apports concrets de ces projets pour les professionnels du droit comme pour les concepteurs de solutions numériques.



Découvrir le programme



Devoir de vigilance des acteurs économiques

DANS LE CADRE de ses travaux consacrés à la responsabilité sociale et environnementale, l'Institut Robert Badinter a engagé en 2025 une réflexion approfondie sur le devoir de vigilance imposé aux entreprises. Ce travail interroge les normes émergentes en matière de droits humains et de protection de l'environnement, ainsi que leur mise en œuvre concrète dans les chaînes de valeurs mondialisées. En 2026, l'Institut Robert Badinter ouvrira un nouveau cycle d'ateliers consacré au devoir de vigilance, pour approfondir les enjeux juridiques, économiques et sociétaux liés à la responsabilité des entreprises.

CYCLE D'ATELIERS « DEVOIR DE VIGILANCE DES ENTREPRISES : OÙ EN SOMMES-NOUS ? »

Trois thèmes ont été approfondis avec le concours de chercheurs, juristes, représentants d'entreprises et membres d'organisations de la société civile, dans une logique de dialogue interprofessionnel et interdisciplinaire :

- « Cadrage de la notion de devoir de vigilance : filiations et novations » a permis de revenir sur la genèse du dispositif et ses spécificités par rapport aux autres normes de conformité (16 septembre 2025)

- « Mise en œuvre des obligations de vigilance : opérationnalisation du plan et prévention des risques » a abordé les méthodologies de cartographie des risques, l'élaboration des plans de vigilance et les pratiques de prévention adoptées par les entreprises (17 octobre 2025)
- « Supervision et contrôle du devoir de vigilance : office des autorités de contrôle, réparation des dommages et médiation des litiges » s'est intéressé tant aux mécanismes juridictionnels qu'aux modes alternatifs de résolution des différends (21 novembre 2025)



Découvrir le programme



Deuxième atelier du cycle Devoir de vigilance, le 17 octobre 2025 à l'Institut Robert Badinter

TABLE-RONDE AFED – INSTITUT ROBERT BADINTER 2025 :

« Structures de marché et politiques publiques de lutte contre le trafic de stupéfiants », 8 octobre 2025, université de Lorraine, Nancy

Dans le cadre de son partenariat avec l'Association française d'économie du droit (AFED), l'Institut a coorganisé pour la troisième année consécutive une table ronde consacrée, cette année, aux marchés des stupéfiants.

Tenu le 8 octobre 2025 à l'université de Lorraine, en amont de la conférence annuelle de l'AFED, cet échange interdisciplinaire a permis de croiser les regards de praticiens, économistes et juristes sur les dynamiques des marchés illicites en France et l'efficacité des politiques publiques de lutte contre la drogue.



Découvrir le programme



Premier atelier du cycle Devoir de vigilance à l'Institut Robert Badinter le 16 septembre 2025



MAËLLE STRICOT, LAURÉATE DU PRIX JEUNE CHERCHEUR AFED 2025

En amont de la table ronde du 8 octobre 2025, Maëlle STRICOT, doctorante à la Paris School of Economics, a reçu le prix Jeune Chercheur de l'AFED qui récompense un article présenté lors des conférences annuelles de l'AFED.

Le travail de Maëlle Stricot intitulé "*Breaking News: How Media Coverage Shapes Judicial Responses to Violence Against Women*" analyse l'impact de la médiatisation des violences faites aux femmes sur les décisions judiciaires en France.

Dans une perspective pluridisciplinaire et de valorisation de la jeune recherche et dans le cadre de son partenariat avec l'AFED, l'Institut a réalisé un entretien avec Maëlle STRICOT.



Découvrir l'entretien

Justice et environnement

FACE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE, l'Institut Robert Badinter a fait de la protection de l'environnement un axe prioritaire depuis 20 années. En 2025, il a soutenu des recherches sur les infractions environnementales, les mobilisations citoyennes et les motivations des acteurs impliqués, tout en approfondissant la réflexion sur les biens communs pour repenser les cadres juridiques et les responsabilités partagées dans la préservation du vivant.

COLLOQUE « JUSTICE ENVIRONNEMENTALE »

Le 30 septembre 2025, le ministère de la Justice a organisé un colloque sur la justice environnementale, affirmant une conviction forte : protéger l'environnement suppose une justice capable de l'appliquer. Valérie SAGANT, directrice de l'Institut Robert Badinter, y a animé la table ronde sur la répression des atteintes environnementales, réunissant la directrice des affaires civiles et du Sceau, ainsi que magistrats judiciaires et administratifs et avocats pour débattre des enjeux juridiques et opérationnels.



Découvrir les actes



Consulter la rediffusion du colloque

COLLOQUE « DÉFIS INDUSTRIELS FACE À L'ENVIRONNEMENT »

Le 28 novembre 2025 se sont tenues les 23^e Rencontres de droit et de procédure administrative du barreau de Marseille, organisées en partenariat avec l'Institut, la cour administrative d'appel et le tribunal administratif de Marseille. Consacrées à la réindustrialisation, elles ont interrogé le rôle du droit et de la procédure dans l'économie industrielle locale, ainsi que les enjeux environnementaux, énergétiques et technologiques qui y sont liés. Les débats ont porté sur les questions de souveraineté, de transition numérique et écologique, ainsi que sur les contentieux administratifs associés.

Le colloque a mis en lumière la nécessité d'un dialogue constant entre juristes, acteurs publics, économiques et environnementaux, et d'un droit administratif capable d'accompagner les transitions industrielles tout en préservant l'environnement et la santé publique.



APPEL À PROJETS DE RECHERCHE SUR JUSTICE ET ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle sur la thématique « Justice et Environnement », l'Institut Robert Badinter lance en 2026 un appel à projets structuré autour de deux axes.

Le premier sur les mobilisations citoyennes pour la protection écologique et leurs revers invite à questionner les formes d'engagements citoyens, politiques et militants développés pour lutter contre les atteintes à l'environnement et protester contre l'inaction climatique des États ; d'analyser la place du droit et de la justice face à la désobéissance civile et les formes d'instrumentalisation de la justice judiciaire et/ou administrative.

Le second axe porte sur la criminalité environnementale et les politiques pénales en matière de biodiversité. Il s'agit, d'une part, d'identifier celles et ceux qui commettent des infractions environnementales, d'analyser leurs motivations et, d'autre part, de retracer les politiques pénales et les actions des institutions judiciaires et administratives et d'étudier la mise en place et l'activité des pôles judiciaires régionaux spécialisés.

Identités professionnelles

L'INSTITUT ROBERT BADINTER poursuit sa réflexion sur les identités professionnelles mais à l'aune des questions de genre. Dans le prolongement des ateliers organisés en 2024 qui ont analysé les parcours féminins dans la justice et les spécificités que le genre introduit dans l'accès au droit, l'appel à projets *Femmes justiciables et professionnelles de justice* lancé en 2025 a permis d'approfondir ce travail en sollicitant des approches juridiques et sociologiques pour mieux comprendre les freins, les leviers et les représentations qui façonnent les trajectoires des femmes dans les métiers du droit.

ATELIERS CREA-CNB « ATTRACTIVITÉ DE LA PROFESSION D'AVOCAT »

Janvier – avril 2025

Institut Robert Badinter

En 2025, l'Institut, en partenariat avec le Centre de recherches et d'études des avocats (CREA) du Conseil national des barreaux (CNB), a organisé un cycle de quatre ateliers consacrés à la question de l'attractivité de la profession d'avocat. Ce cycle a interrogé les motivations à devenir avocat, les raisons de quitter la profession et les transformations qui traversent le métier, à la lumière des évolutions du travail, du marché des services juridiques et de l'organisation des cabinets.

- La profession d'avocat et les transformations du rapport au travail – Atelier n° 1 : lundi 13 janvier 2025
- La profession d'avocat et les transformations du marché des services juridiques – Atelier n° 2 : lundi 17 février 2025
- La profession d'avocat, son image et les exigences nouvelles de régulation et de déontologie – Atelier n° 3 : lundi 17 mars 2025



Séances des ateliers CREA-CNB à l'Institut Robert Badinter

- La profession d'avocat et les nouveaux modèles d'organisation des cabinets – Atelier n° 4 : mardi 15 avril 2025

Ces rencontres ont visé à éclairer les leviers et les défis de l'attractivité du métier d'avocat dans un contexte de profondes mutations professionnelles et sociétales. Elles feront l'objet d'une publication de l'Institut en 2026.

Justice et guerre

EN PARTENARIAT avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'institut francophone pour la justice et la démocratie, l'Institut a réuni chercheurs et praticiens autour des enjeux de la justice pénale internationale, lors de deux rencontres en février et décembre, pour nourrir la réflexion et renforcer le dialogue scientifique.

RENCONTRES JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

4 février et 11 décembre 2025

En partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'IFJD - Institut Louis Joinet

Le dispositif repose sur un format original réunissant un jeune chercheur, un praticien du droit international pénal et un universitaire pour animer les échanges. Ce cycle contribue à renforcer la visibilité de la jeune recherche francophone sur la justice pénale internationale et à nourrir une réflexion collective sur les pratiques judiciaires contemporaines.

La rencontre du 4 février 2025 a permis d'éclairer les enjeux de la prise en charge des victimes de violences sexuelles liées aux conflits armés, à partir des travaux de la docteure Quionie Rébecca OMOALI BOWAO et d'un échange avec Olivier BEAUVALLET, magistrat et vice-président de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine.

La rencontre du 11 décembre 2025 s'est intéressée à la pratique des droits de la défense devant la Cour pénale internationale avec un dialogue entre Sandrine De SENA LELO PESSOA et Gilbert BITTI, ancien conseiller juridique principal à la CPI et actuellement juge au sein des Chambres spécialisées du Kosovo.



Besoins, demandes et attentes de justice

RÉPONDANT aux besoins du Conseil départemental de l'accès au droit des Hauts-de-Seine, l'Institut a soutenu une étude monographique portant sur les Point-justice du département des Hauts-de-Seine. Réalisée par **Cassandre DE OLIVEIRA**, étudiante en Master 2 Droits de l'Homme à l'université Paris Nanterre, sous la direction d'Isabelle BOUCOBZA, professeure de droit public, cette étude s'intéresse aux publics accueillis et aux usages concrets des dispositifs d'accès au droit dans un territoire marqué par de fortes inégalités sociales. L'étude a bénéficié du soutien du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) des Hauts-de-Seine, qui a mis à disposition des données quantitatives et facilité l'accès au terrain. Elle met en lumière les écarts entre la politique nationale d'accès au droit et sa mise en œuvre locale, les profils socio-économiques des usagers ainsi que leurs attentes. **Cassandre DE OLIVEIRA** est venue présenter ses travaux à l'Institut et échanger avec **Benjamin DEPARIS**, président du tribunal judiciaire de Nanterre, à l'origine de ces questionnements.



Revoir la présentation



Valérie SAGANT, Cassandre DE OLIVEIRA, Isabelle BOUCOBZA, Benjamin DEPARIS, le 14 mai 2025 à l'Institut Robert Badinter

Accueil d'acteurs internationaux

DES ÉVÉNEMENTS D'EXCEPTION ont rythmé l'année, avec l'accueil de figures académiques internationales et l'intervention de l'Institut dans des colloques ou conférences.

CONFÉRENCE DE FAYE TAXMAN : L'EFFICACITÉ DES PEINES DE PRISON ET DE PROBATION

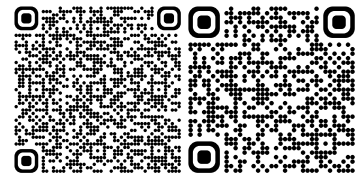
Le 9 septembre 2025, l'Institut a accueilli la professeure **Faye TAXMAN** pour une conférence exceptionnelle consacrée à l'efficacité des peines de prison et de probation. Enseignante à l'université George Mason (États-Unis) et spécialiste reconnue au niveau international, **Faye TAXMAN** étudie les pratiques correctionnelles fondées sur les données probantes. Devant un public de professionnels du champ pénitentiaire, elle a démontré comment la recherche scientifique peut transformer l'exécution des peines et réduire la récidive.



Faye TAXMAN, Massil BENBOURICHE et Anaïs TSCHANZ

S'appuyant sur les échanges avec **Massil BENBOURICHE**, maître de conférences – HDR en psychologie et justice, UFR Psychologie, à l'université de Lille et **Anaïs TSCHANZ**, enseignante-chercheuse en criminologie à l'université de Montréal, elle a plaidé pour une « boîte à outils » d'interventions validées scientifiquement, articulant santé et justice. La conférence a aussi introduit la « science de l'implantation », qui étudie les conditions concrètes permettant d'ancrer durablement les pratiques efficaces dans les services de justice.

Cette conférence majeure s'est inscrite dans la volonté de l'Institut de nourrir la réflexion sur les politiques pénales par des savoirs issus de la recherche et de favoriser les échanges entre chercheurs, magistrats et professionnels de terrain.



En savoir plus sur la conférence

(Re)découvrir le programme

POURQUOI OBÉIT-ON AU DROIT ? LA LÉGITIMITÉ DE LA JUSTICE VUE AU PRISME DE LA JUSTICE PROCÉDURALE

L'Institut a publié cette année les actes de la conférence de **Tom TYLER**. En juin 2024, le célèbre psychologue social américain **Tom R. TYLER** avait honoré de sa présence l'Institut Robert Badinter (alors IERDJ) à l'occasion d'une conférence exceptionnelle à la

chambre criminelle de la Cour de cassation, sur invitation de son premier président, Monsieur **Christophe SOULARD**. À travers plus d'une quinzaine d'ouvrages, **Tom TYLER** a ouvert la voie à

une compréhension empirique du rapport que les citoyens entretiennent avec la justice et la police.

Cette publication propose une introduction claire à sa pensée, encore largement méconnue en France, et donne à lire la retranscription fidèle de sa conférence parisienne.

Un regard essentiel pour repenser le lien entre justice et société.



Lire les actes



L'ÉTHIQUE COMME SOURCE COMPLÉMENTAIRE DU DROIT DANS LA FONCTION DE JUGER

Dans le cadre du partenariat conclu avec le Centre de recherche de droit public (CRDP) de Montréal, l'Institut a accueilli en 2024 Emmanuelle MARCEAU, professeure de philosophie au Québec, en résidence afin d'accompagner son travail de recherche consacré à « L'éthique comme source complémentaire du droit dans la fonction de juger ». En 2025, l'Institut en a publié les actes.

De l'identification des éventuels conflits de valeurs auxquels les magistrats sont confrontés jusqu'à la démarche proposée pour les résoudre, le travail de recherche qu'Emmanuelle MARCEAU a présenté au cours d'ateliers à l'Institut offre un éclairage nouveau sur l'office du juge. Faisant l'hypothèse que les rapports entre le droit et l'éthique tendent à se développer dans nos systèmes juridiques par l'importance croissante des droits fondamentaux protégeant des valeurs et par l'adoption de lois dites « éthiques » qui laissent une large marge d'appréciation aux juges ou aux destinataires de la norme, Emmanuelle MARCEAU s'intéresse dans cette publication à la façon dont se transforme l'office des magistrats dans l'interprétation et l'application du droit.



Lire les actes

Leur intervention a illustré la contribution de l'Institut à la réflexion sur l'évolution des pratiques judiciaires et sur les innovations visant à renforcer la clarté et l'intelligibilité du droit.

COLLOQUE « GÉNÉRALISATION DE LA MOTIVATION DES PEINES: PRINCIPES ET PRATIQUES »

Le 6 février 2025, l'Institut a coorganisé avec la Cour de cassation et l'ENM un colloque consacré à la généralisation de la motivation des peines. Fondée sur deux recherches soutenues par l'Institut Robert Badinter, cette journée a permis de dresser un premier bilan de l'application de cette obligation en matière correctionnelle et criminelle. Les échanges ont porté sur la réception de la réforme par les juridictions, ses effets sur le prononcé des courtes peines d'emprisonnement et la spécificité de la motivation en matière criminelle. Le colloque a aussi interrogé l'articulation entre principes juridiques et pratiques concrètes, tout en ouvrant des pistes de réflexion sur les évolutions futures, notamment en lien avec les outils numériques et l'intelligence artificielle.



En savoir plus sur le colloque



Remy HEITZ, Christophe SOULARD et Valérie SAGANT
le 6 février 2025 à la Cour de cassation

Les interventions de l'Institut

COLLOQUE « DROIT ET PRATIQUE DE LA CASSATION EN MATIÈRE CIVILE »

Qu'en est-il de la rédaction en style direct des arrêts de la Cour de cassation ? Le 20 novembre 2025, l'Institut Robert Badinter a pris part au colloque organisé par la plus haute juridiction judiciaire à l'occasion de la nouvelle édition de l'ouvrage *Droit et pratique de la cassation en matière civile : regards sur les réformes et la modernisation de la Cour de cassation*. Cette journée d'étude, placée sous la présidence du premier président Christophe SOULARD et du procureur général Remy HEITZ, a réuni magistrats, universitaires et praticiens autour des transformations méthodologiques et institutionnelles de la haute juridiction. Anne-Sophie de LAMARZELLE, magistrate et responsable d'études et de recherches à l'Institut Robert Badinter, et Antoine SWIROG, doctorant, y ont présenté une communication sur la rédaction en style direct des arrêts, dans le cadre du bilan de la réforme de la motivation des décisions.



Magistrats, universitaires et praticiens autour des transformations méthodologiques et institutionnelles de la haute juridiction. Anne-Sophie de LAMARZELLE, magistrate et responsable d'études et de recherches à l'Institut Robert Badinter, et Antoine SWIROG, doctorant, y ont présenté une communication sur la rédaction en style direct des arrêts, dans le cadre du bilan de la réforme de la motivation des décisions.

PRÉSENTATION DU PODCAST « MAUVAISES FILLES, DES RÉCITS DE SOI »

Le 1^{er} avril 2025, l'Institut a soutenu la présentation en avant-première de la série radiophonique « Mauvaises filles, des récits de soi » réalisée par Émerance DUBAS, qui dresse les portraits de huit femmes ayant connu les maisons de correction de l'après-guerre à nos jours.

Cette séance, qui se tenait dans l'auditorium de la SCAM (Société civile des auteurs multimédia), a réuni notamment les femmes qui ont témoigné dans la série, offrant une occasion unique de partager et d'échanger autour de leurs expériences. La série s'inscrit dans un projet scientifique et mémoriel. Elle s'accompagne de la constitution d'archives sur ces institutions et leurs pensionnaires, sous la direction de David NIGET, enseignant-chercheur à l'université d'Angers, qui seront conservées au Centre des archives du féminisme.



Lire l'entretien avec la réalisatrice du podcast



FORMER, PARTAGER, DIFFUSER

Les équipes de l'Institut soutiennent et animent des sessions de formation et interviennent dans les événements co-organisés avec ses membres et partenaires.



Diffusion en direct d'un Arrêt sur recherche, le 18 septembre 2025

L'EXPERTISE acquise par l'Institut dans de nombreux domaines est sollicitée par les écoles de formation. Plusieurs personnels de l'Institut dirigent des sessions de formation à l'École nationale de la magistrature et l'Institut anime le comité de pilotage des formations dites MAJ réunissant magistrats, avocats et juristes d'entreprise - lieu unique de dialogue et d'échanges entre les trois professions.

Formation MAJ (Magistrats, Avocats, Juristes d'entreprise) sur le langage clair

Portée conjointement par l'École nationale du barreau (EFB), l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE) et l'École nationale de la magistrature (ENM), les formations MAJ visent à renforcer la compréhension mutuelle entre professionnels du droit en développant des pratiques partagées autour du thème retenu cette année : le langage clair. L'Institut a assuré la coordination pédagogique, administrative et institutionnelle du cycle, structuré autour de trois modules.

- « Comprendre les logiques de l'autre » s'est tenu à l'EFB le 26 septembre.
- « Concevoir des écrits clairs et impactants (1^{ère} partie) – sélectionner, structurer et rédiger » a eu lieu le 14 novembre à l'ENM.
- « Concevoir des écrits clairs et impactants (2^e partie) – visualiser et présenter » s'est déroulé à l'AFJE le 5 décembre.

Chaque module a permis d'engager un travail concret et interprofessionnel sur la lisibilité des écrits juridiques et la communication entre métiers du droit.



FORMATION « JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE »

ENM

1^{er} au 4 décembre 2025

Joël HUBRECHT, responsable d'études et de recherches, a dirigé à l'ENM une session dédiée à la justice pénale internationale, proposant quatre jours d'interventions d'experts reconnus – magistrats, universitaires, avocats, enquêteurs spécialisés et représentants de la CPI. Cette formation, structurée autour des fondements juridiques, des enjeux opérationnels de l'enquête et des défis contemporains du jugement international, s'est conclue par l'observation de l'audience du procès Roger LUMBALA au titre de la compétence universelle. Elle illustre le rôle actif de l'Institut dans la transmission des connaissances et l'accompagnement des professionnels sur les enjeux stratégiques du droit international pénal.

DIRECTION DE SESSIONS DE FORMATION À L'ENM

L'Institut s'est vu confier par l'École nationale de la magistrature pour une durée de trois ans (2023-2026) la direction de la session de formation « L'office résolutif de problèmes » qui propose chaque année aux magistrats deux journées relatives aux « juridictions résolutives de problèmes » (voir également la note de l'Institut ci-dessous). La formation élaborée par Elliot LOUAN, responsable d'études et de recherches à l'Institut Robert Badinter, permet de contextualiser l'implantation de ces juridictions en France et d'appréhender leur socle théorique. La formation intègre les contributions de professionnels de la justice française impliqués dans les dispositifs actuels, mais aussi de professionnels étrangers, ce qui offre une approche comparative. Les enjeux d'évaluation de ces dispositifs sont par ailleurs abordés.

POUR ALLER PLUS LOIN : « LES JURIDICTIONS RÉÉSOLUTIVES DE PROBLÈMES : UN MODÈLE DE COLLABORATION SANTÉ-JUSTICE »



Lire la note

Cette note présente les différentes formes de juridictions résolutives de problèmes, rappelle succinctement les principes théoriques et pratiques, avant d'aborder les difficultés rencontrées pour évaluer leur efficacité. La note évoque enfin les enjeux liés à leur développement mais aussi la manière dont la recherche pourrait s'emparer de ces dispositifs et participer ainsi à leur essor.



Présence et rayonnement

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, l'Institut s'engage au cœur du débat scientifique en intervenant, animant et soutenant colloques, séminaires et conférences, avec l'interdisciplinarité comme fil conducteur. Retour sur quelques-uns d'entre eux.

ARCHIVES DE POLITIQUE CRIMINELLE – N° 46 « PERMANENCE ET DÉPASSEMENT DES FRONTIÈRES : LA GRANDE CONTRADICTION »

27 janvier 2025

Université d'Artois à Douai

Cette conférence a exploré les tensions entre ouverture et fermeture des frontières dans l'espace européen et au-delà.

La première partie a interrogé la notion d'« espace de liberté, de sécurité et de justice » et ses limites, en abordant :

- l'absence de frontières intérieures dans l'UE et ses implications,
- l'évolution des politiques migratoires, du dispositif « Hotspot » au Pacte sur la Migration et l'Asile,
- la justice internationale face aux crimes commis en Ukraine et la coopération transfrontalière.

La seconde partie a porté sur les logiques de contrôle et d'exclusion, avec :

- l'extension des dispositifs de surveillance migratoire sur le littoral Manche-Mer du Nord (1999-2024),
- la situation dramatique des Rohingyas et la question de leurs droits fondamentaux.

La conférence s'est conclue par une présentation de l'ouvrage *Étrangers* (Karine PARROT), qui interroge les politiques contemporaines de fermeture des frontières.



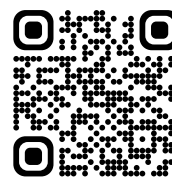
Revoir la conférence sur la web tv d'Artois

COLLOQUE DE CERISY

25 au 31 juillet 2025

Centre culturel international de Cerisy-la-Salle

L'Institut a soutenu l'organisation du colloque de Cerisy « Les propagations : un nouveau paradigme pour les sciences sociales ? », qui s'est tenu du 25 au 31 juillet 2025. Dirigé par Dominique BOULLIER, Jean-François LUCAS, Guillaume SIBOUT et Françoise THIBAUT, cet événement interdisciplinaire a réuni des chercheuses et chercheurs autour de l'analyse des phénomènes de propagation (rumeurs, crises, contagions, mouvements sociaux). À travers l'étude des traces numériques et des limites des approches classiques en sciences sociales, le colloque a permis de réfléchir collectivement aux outils nécessaires pour penser la gouvernance de ces dynamiques contemporaines.



(Re)découvrir le programme

Dominique BOULLIER est également intervenu cette année lors de l'assemblée générale de l'Institut le 7 mars 2025 sur l'impact du numérique sur la justice et dans le cadre d'un entretien qu'il a accordé à l'Institut.



Lire l'entretien avec Dominique Boullier



Dominique BOULLIER

NUIT DU DROIT À LIMOGES : L'ANIMAL AU CŒUR DE LA JUSTICE

2 octobre 2025

Tribunal judiciaire de Limoges

Le 2 octobre 2025, l'Institut Robert Badinter a participé à la Nuit du droit organisée à la cour d'appel de Limoges, qui a réuni plus de 120 participants autour d'un thème inédit : la place de l'animal dans la justice. L'événement a mis en lumière les évolutions du droit animalier et les réflexions sur la personnalité juridique de l'animal. L'Institut y était représenté par Victoria VANNEAU, cheffe du pôle scientifique, et Jérôme MICHALON, sociologue, qui ont apporté un éclairage sur les dimensions sociologiques et les avancées du projet « chien d'assistance judiciaire ».



Nuit du droit - Limoges

SÉMINAIRE DES PARQUETS BRETONS

9 et 10 octobre 2025

La majestueuse côte bretonne de Carnac a servi de cadre, les 9 et 10 octobre dernier, au Séminaire des parquetiers, une rencontre professionnelle annuelle orchestrée par la cour d'appel de Rennes depuis 10 ans. Pour cette 10^e édition anniversaire, l'événement a bénéficié de la collaboration de l'Institut Robert Badinter, un partenariat qui a notamment enrichi l'atelier phare de ces journées dédiées aux « nouveaux aspects de la dangerosité ». Les participants ont pu plonger au cœur de l'évaluation du risque de la récidive grâce à l'expertise de la D^{re} Camille JANTZI, médecin psychiatre, spécialisée en psychiatrie légale, criminologie et victimologie, en poste au Centre universitaire romand de médecine légale à Genève et d'Elliot LOUAN, doctorant et responsable d'études et de recherches à l'Institut Robert Badinter. Tous deux membres actifs du réseau EVA-3PR et conférenciers réguliers dans les cercles universitaires et professionnels, ils ont apporté aux magistrats et magistrats présents une synthèse éclairée sur le sujet. Cette intervention commune a nourri les nombreux échanges autour des pratiques actuelles et des perspectives d'avenir dans la délicate évaluation du risque de récidive par les parquetiers dans l'accomplissement de leur mission quotidienne.



Séminaire des parquets bretons

JUMELAGE DES COURS D'APPEL ET TRIBUNAUX LYON-TURIN

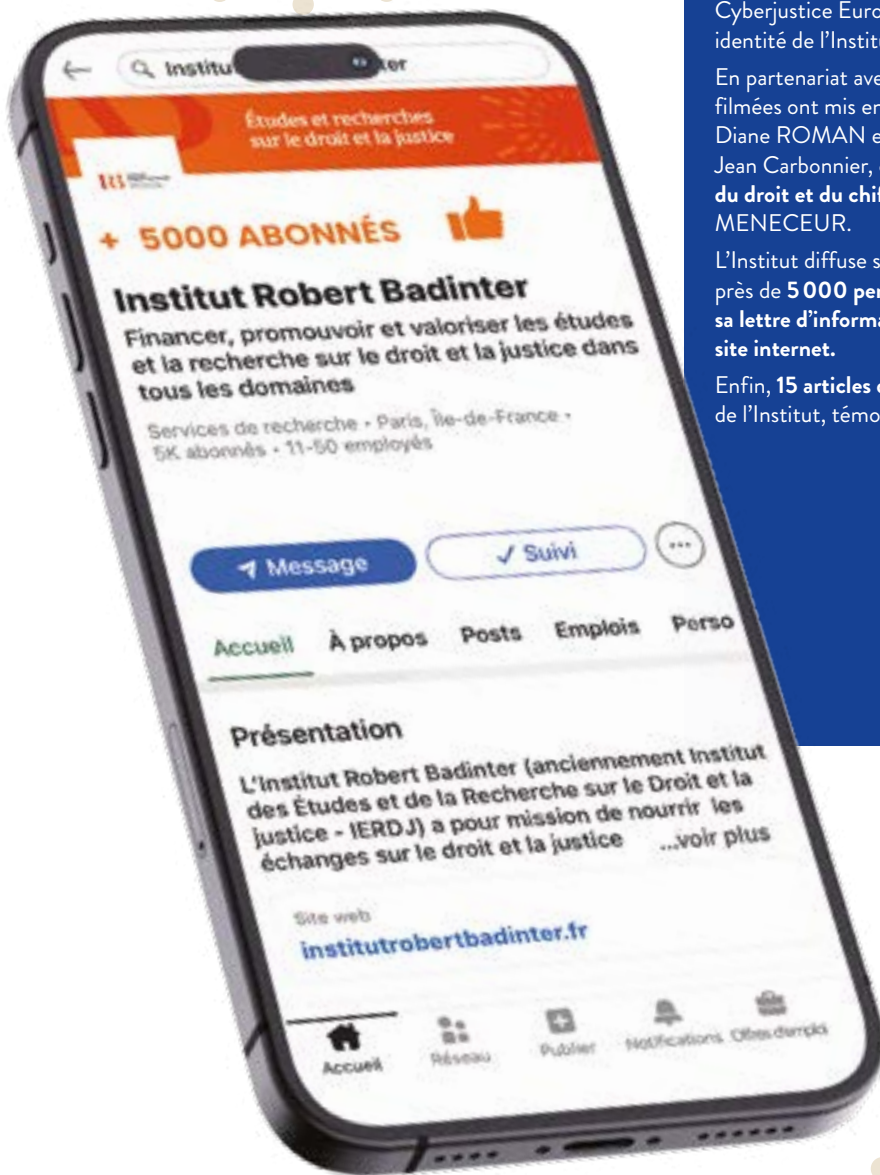
28 novembre 2025

En 2023, les cours d'appel et tribunaux de Lyon et de Turin ont conclu un jumelage stratégique, soutenu par la délégation aux affaires européennes et internationales du ministère de la Justice, l'Institut Robert Badinter et le fonds de concours de l'AGRASC. Dans ce cadre, une délégation lyonnaise a été reçue à Turin afin de dresser le bilan des premiers échanges consacrés notamment à la lutte contre la criminalité organisée, la cybercriminalité, ainsi qu'aux statuts et organisations judiciaires des deux pays. La rencontre a permis des discussions approfondies avec les magistrats turinois, le barreau local, ainsi que les représentants institutionnels français présents. Ce jumelage contribue au renforcement de la coopération judiciaire transalpine et à la construction d'une culture professionnelle partagée, ouverte sur les pratiques internationales. L'ensemble des participants ont réaffirmé leur attachement à cette collaboration durable.



Jumelage des cours d'appel et tribunaux Lyon-Turin





FOCUS SUR LA PRÉSENCE NUMÉRIQUE DE L'INSTITUT

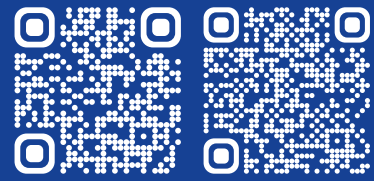
En 2025, l'Institut a amplifié la diffusion numérique de ses travaux et événements, en proposant retransmissions et captations vidéos pour toucher un public élargi. Parmi les contenus publiés : une séance des *Cahiers de la Justice*, trois numéros d'*Arrêt sur Recherche*, la restitution de l'étude monographique sur l'accès au droit dans les Hauts-de-Seine, ainsi que des vidéos dédiées aux lauréats des prix Jeune chercheur AFED 2024 et Jean Carbonnier 2024.

Deux teasers ont également marqué l'année : la Conférence Cyberjustice Europe 2025 et la présentation de la nouvelle identité de l'Institut.

En partenariat avec les éditions Dalloz, trois interviews filmées ont mis en lumière Valérie SAGANT, Diane ROMAN et Guillaume GRÉGOIRE, lauréat du Prix Jean Carbonnier, complétées par une vidéo sur « **Les futurs du droit et du chiffre traversés par l'IA** » avec Yannick MENECEUR.

L'Institut diffuse ses contenus tout au long de l'année à près de **5 000 personnes sur LinkedIn**, **8 000 abonnés à sa lettre d'informations** et **11 000 visiteurs uniques sur son site internet**.

Enfin, **15 articles de presse** ont relayé et valorisé les actions de l'Institut, témoignant de son rayonnement croissant.



Découvrir la chaîne
Youtube de l'Institut

Découvrir les articles
« Vu dans les médias »

Annexes

Les appels à projets de l'Institut Robert Badinter 2018-2025

2025

- L'impact du numérique sur les métiers du droit et de la justice
- Femmes justiciables et professionnelles de justice
- Justice et environnement
- Besoins, demandes et attentes de justice

2024

- Consentement
- Droit, justice et espace(s)
- L'accès au travail des personnes placées sous main de justice
- Environnement et Santé
- Besoins, demandes et attentes de justice

2023

- Besoins, demandes et attentes de justice
- L'exécution des décisions en matière environnementale
- La justice des relations économiques
- Justice sociale : évolution des contentieux et office des juges
- Les métiers des greffes et autres personnels au soutien de l'activité juridictionnelle
- L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération (Défenseur des droits, ministère de la Justice)

2022

- Identités professionnelles : pratiques et sens des métiers du droit et de la justice
- Justice, criminalité et environnement
- Le(s) droit(s) des générations futures
- Transition écologique des acteurs publics

2021

- La Justice en temps de crise
- Droits, libertés, Justice et gouvernement en temps de crise
- La Justice sans audience
- Les enjeux juridiques de la transition écologique
- Les défaillances économiques
- Responsabilité(s) des décideurs publics face à la pandémie Covid-19
- Acceptation sociale de la restriction des libertés dans le contexte de la pandémie Covid-19

2020

- *Blockchain*, un nouveau défi pour le droit et la justice de demain
- La parentalité dans les mesures judiciaires
- Les courtes peines d'emprisonnement
- Justice et écologie

2019

- Droit(s), justice et numérique
 - 1- Les usagers des services d'accès au droit face à la dématérialisation des procédures d'accès à la justice
 - 2- Les enjeux de la construction d'une justice prévisionnelle dans un contexte d'émergence d'un marché économique des outils d'intelligence artificielle
 - 3- L'appréhension des nouvelles technologies d'investigation et de surveillance par la procédure pénale
- La déontologie des professions juridiques et judiciaires : le conflit d'intérêts
- Justice et économie : les atteintes à la probité
- La justice restauratrice

2018

- Droit(s), justice et numérique
 - 1- Le ministère de la Justice face à l'*open data*
 - 2- Les dispositifs numériques : comment favoriser l'accès des citoyens à la justice et au droit ?
 - 3- L'accès au numérique des personnes détenues
- L'accès au droit et à la justice
- La déontologie des professions juridiques et judiciaires : aspects juridiques et sociologiques
- La motivation des peines correctionnelles
- La gestion des ressources humaines des magistrats en France et en Europe

51 recherches soutenues par l'Institut Robert Badinter étaient en cours de réalisation au 31 décembre 2025.

1- ORGANISATION DE LA JUSTICE

Responsable(s) scientifique(s) et organisme(s) de recherche	Titre de la recherche	Date prévisible de remise du rapport final
1.1- Nouvelles technologies, numérique		
AMICELLE Anthony <i>Sciences Po Bordeaux Université de Bordeaux Centre Émile Durkheim (CED UMR 5116)</i>	Vigilance et intelligence artificielle : surveiller la délinquance économique et financière au XXI ^e siècle - France / Canada	12/2026
WILLEMEZ Laurent <i>Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines Laboratoire PRINTEMPS (UMR 8085)</i>	La « transformation numérique » de la justice, de l'administration centrale aux juridictions : acteurs, pratiques, organisations	09/2027
1.2- Identités professionnelles		
HARNAY Sophie <i>Université Paris Nanterre EconomiX (UMR 7235)</i>	L'identité professionnelle des avocats au défi de l'économie ? Une analyse pluridisciplinaire des valeurs de la profession	03/2026
BILLOWS Sebastian PURSEIGLE François <i>Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) Université Paris Dauphine PSL Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO UMR 7170-1427)</i>	Les nouvelles frontières du droit rural. Transformations juridiques et reconfigurations professionnelles	09/2026
DARLEY Mathilde GATTET Diane PÉLISSÉ Jérôme <i>Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183)</i>	Faire équipe dans l'ombre du juge. Le rôle des assistants des magistrats dans la prise de décision de justice en France	04/2026
JACQUOT Lionel PIERRE-MAURICE Sylvie <i>Université de Lorraine Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S EA 3479)</i>	Les agents des greffes : des acteurs centraux dans l'équipe autour des magistrats (AGACEM)	06/2026

Responsable(s) scientifique(s) et organisme(s) de recherche	Titre de la recherche	Date prévisible de remise du rapport final
1.2- Identités professionnelles		
ISRAËL Liora <i>EHESS</i> <i>Centre Maurice Halbwachs (UMR 8097)</i>	Avocates au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Des robes parmi d'autres ?	09/2026
HARNAY Sophie SULZER-ACHOUCHE Noa <i>Université Paris Nanterre</i> <i>Économix (UMR 7235)</i>	Hiérarchies genrées et inégalités intra-genre dans la profession d'avocat. Une analyse socio-économique	09/2028
1.3- Barémisation, outils d'aide à la décision		
RIVOLLIER Vincent <i>Université de Lyon</i> <i>Centre Max Weber (UMR 5283)</i>	Les outils d'aide à la décision facilitent-ils le règlement amiable des litiges ? Recherche empirique en matière de réparation du dommage corporel	01/2026
1.4- Justice et société		
MICHALON Jérôme RODRIGUES LEITE Julie <i>École normale supérieure de Lyon</i> <i>Laboratoire Triangle (UMR 5206)</i>	Sociologie du travail ordinaire des chiens d'assistance judiciaire. Des chiens pour « humaniser » la procédure judiciaire. Étude sociologique sur les chiens d'assistance judiciaire : des nouveaux acteurs de l'aide aux victimes ? (STOCAJ)	07/2026
BOUTHINON-DUMAS Hugues <i>ESSEC Business School</i> <i>Centre de recherche de l'ESSEC</i>	Parfaire la réforme des juridictions criminelles	03/2026
DUROVIC Anja PEUGNY Camille TIBERJ Vincent <i>Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines</i> <i>Laboratoire PRINTEMPS (UMR 8085)</i>	Dispositif d'étude et de mesure des attitudes et des inégalités au sein des nouvelles générations (DEMAIN). Enquête sur la jeunesse	04/2028
1.5- Besoins, demandes et attentes de justice		
LEMERCIER Claire <i>Fondation nationale des sciences politiques</i> <i>Centre de sociologie des organisations (UMR 7116)</i>	Demander l'accès à la Cour de cassation ou au Conseil d'État. Étude des dossiers d'aide judiciaire, XX ^e -XXI ^e siècles	01/2026

Responsable(s) scientifique(s) et organisme(s) de recherche	Titre de la recherche	Date prévisible de remise du rapport final
1.5- Besoins, demandes et attentes de justice		
SPIRE Alexis <i>EHESS Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS UMR 8156)</i>	Les dimensions sociales du rapport à la justice. Représentations, usages et non-recours	01/2028
POTIN Émilie HENAFF Gaël <i>Université Rennes 2 Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les innovations sociétales (LiRIS EA 7481)</i>	Justice et redistribution : des grilles de lecture différenciées des besoins ? Focus sur la MJAGBF* dans un environnement dématérialisé <i>*Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial</i>	09/2027
BUISSON-FENET Hélène <i>École normale supérieure de Lyon Laboratoire TRIANGLE (UMR 5206)</i>	Rendre inclusif : recourir à la justice ? Une comparaison franco-canadienne du contentieux de l'inclusion des élèves en situation de handicap	09/2029

2- DOMAINE PÉNAL ET PÉNITENTIAIRE

2.1- Procédure judiciaire

ROCHÉ Sebastian

*Sciences Po Grenoble
Laboratoire Pacte (UMR 5194)*

Le système judiciaire à l'épreuve des tirs policiers mortels : processus et structure (JusTirs)

12/2026

2.2- Violences intra-familiales, violences de genre

CARTIER Marie GRUNVALD Sylvie

*Nantes Université
Centre nantais de sociologie (CENS UMR6025)*

Les violences dans le couple au XXI^e siècle en France : quel rapport des victimes à la judiciarisation ? (JUVIC)

09/2027

2.3- Émeutes urbaines

JARDIN Antoine JOBARD Fabien

*Université de Versailles-Saint-Quentin
Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183)*

Les émeutes urbaines. Analyse des propriétés sociodémographiques et raisons d'agir des personnes impliquées dans la participation aux émeutes, juin-juillet 2023

01/2026

Responsable(s) scientifique(s) et organisme(s) de recherche	Titre de la recherche	Date prévisible de remise du rapport final
2.4- Criminologie		
<p>FERRAND Jérôme SCOLAN Virginie BLATIER Catherine</p> <p><i>Sciences Po Grenoble</i> <i>Centre d'études et de recherche sur la diplomatie, l'administration publique et le politique (CERDAP2 EA 7443)</i></p>	<p>Étude criminologique du filicide-suicide. Comprendre pour prévenir</p>	<p>01/2026</p>
<p>SMANIOTTO Barbara LE BODIC Cédric</p> <p><i>Université Lumière Lyon 2</i> <i>Centre de recherche en psychopathologie et psychologie clinique (EA 653)</i></p>	<p>Les auteurs de violences cyberpédopornographiques. Approches sociologique, pénale et psychopathologique</p>	<p>06/2026</p>
2.5- Sanctions, exécution et application des peines		
<p>AMADO Ariane</p> <p><i>École normale supérieure</i> <i>Département géographie et territoires</i></p>	<p>Le contrôle judiciaire avec placement probatoire des personnes mises en examen, poursuivies ou condamnées pour des faits de violences conjugales</p>	<p>09/2026</p>
<p>GAUTRON Virginie</p> <p><i>Nantes Université</i> <i>Centre nantais de sociologie (CENS UMR 6025)</i></p>	<p>Condamnés à l'épreuve: le processus d'exécution des peines et mesures probatoires</p>	<p>06/2028</p>
2.6- Prison, conditions de détention, détenus		
<p>DESESQUELLES Aline</p> <p><i>Institut national d'études démographiques (INED)</i></p>	<p>Enquête ExPRESS – Expériences de la Prison et Réinsertion Sociale à la Sortie</p>	<p>12/2025</p>
<p>GUARNACCIA Cinzia</p> <p><i>Université Rennes 2</i> <i>Laboratoire de Psychologie : Cognition, Comportement, Communication (EA 1285)</i></p>	<p>L'accompagnement des personnes placées sous-main de justice dans le cadre des programmes REFLECTO : évaluation du dispositif mis en œuvre par le SPIP du Finistère et de ses impacts. (Eval-REFLECTO29)</p>	<p>05/2026</p>

Responsable(s) scientifique(s) et organisme(s) de recherche	Titre de la recherche	Date prévisible de remise du rapport final
2.6- Prison, conditions de détention, détenus		
<p>KÜHL Nicolas TESTÉ Benoît MILBURN Philip ROUSVOAL Laurent</p> <p><i>Askoria</i> <i>CereiSo</i> <i>Laboratoire ESO Rennes</i> <i>Laboratoire LP3C</i> <i>Laboratoire IODE</i></p>	<p>Effets sur les parcours d'insertion : travail et accompagnement en milieu pénitentiaire</p>	<p>07/2027</p>
<p>SALAÜN Marie</p> <p><i>Université Paris Cité</i> <i>Unité de recherche migrations et société (URMIS UMR 8245)</i></p>	<p>L'accès au travail des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) aux marges de la République : le cas de la Polynésie française</p>	<p>01/2027</p>
<p>AMAUGER-LATTES Marie-Cécile SCHMITZ Julia PARRON Audrey VACQUIER Romain</p> <p><i>Université Toulouse Capitole</i> <i>Centre de droit des affaires</i></p>	<p>Parcours d'accès au travail en prison en région Occitanie</p>	<p>03/2027</p>
2.7- Mineurs, protection judiciaire de la jeunesse		
<p>DUBAS Émérance NIGET David</p> <p><i>Université d'Angers</i> <i>Laboratoire TEMOS (UMR 9016 CNRS)</i></p>	<p>Mauvaises filles. Des récits de soi</p>	<p>01/2026</p>
<p>BEDDIAR Nadia GALLARDO Eudoxie VERBECK Cédric</p> <p><i>Institut catholique de Lille</i> <i>Centre de recherche sur les relations entre les risques et le droit (C3RD)</i></p>	<p>Code de la Justice pénale des mineurs : les nouvelles temporalités juridiques et professionnelles</p>	<p>04/2026</p>
<p>VUATTOUX Arthur</p> <p><i>EHESS</i> <i>Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS UMR 8156)</i></p>	<p>Mineurs et jeunes majeurs sortants de prison. Ressources, aspirations, expérience des discriminations après un ou des passage(s) par la détention</p>	<p>12/2025</p>
<p>HÉMET Camille</p> <p><i>École d'économie de Paris</i> <i>Institut des politiques publiques</i></p>	<p>L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et / ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération</p>	<p>05/2026</p>

3- DOMAINE CIVIL

Responsable(s) scientifique(s) et organisme(s) de recherche	Titre de la recherche	Date prévisible de remise du rapport final
3.1- Famille		
BOISSON Julien MORON-PUECH Benjamin <i>Université Lumière Lyon 2</i> <i>Centre de recherches critiques sur le droit</i> <i>(CERCRID UMR 5137)</i>	La parenté procréative transgenre	06/2027

4- DOMAINE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

4.1- Économie, expertise économique		
GHANDOUR Bertille <i>Université de Lille</i> <i>Centre de recherche droits et perspectives du droit</i> <i>(CRDP ULR 4487)</i>	La défaillance économique. La définition d'une notion malléable pour une prise en charge effective	01/2026
4.2- Droit du travail, droit social et justice sociale		
ABDELNOUR Sarah <i>Université Paris Dauphine PSL</i> <i>Institut de recherche interdisciplinaire en sciences</i> <i>sociales (IRISSO UMR 7140-1427)</i>	Des requalifications salariales en trompe-l'œil ? La production des décisions juridiques relatives au statut des travailleurs des plateformes numériques au civil et au pénal en France depuis 2014	01/2026
NIVARD Carole DONIER Virginie LEJEUNE Aude <i>Université de Rouen</i> <i>Centre universitaire rouennais d'études juridiques</i> <i>(EA 4703)</i>	Les juges et la justice sociale. Remède ou vecteur du non-recours aux droits sociaux ?	04/2027
4.3- Justice des relations économiques		
BLANCHARD Soline BLUM Virginie <i>Maison des sciences de l'Homme</i> <i>Centre Max Weber (UMR5283)</i>	Les administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires. Trajectoires, représentations et pratiques d'une profession singulière	05/2026

5- ENVIRONNEMENT, ÉCOLOGIE

Responsable(s) scientifique(s) et organisme(s) de recherche	Titre de la recherche	Date prévisible de remise du rapport final
<p>BELAÏDI Nadia</p> <p><i>MNHN Université de Paris UMR Eco-anthropologie</i></p>	<p>Anthropocène et dimension écologique de la norme environnementale. Réflexions à partir de l'élaboration du délit d'écocide en droit français</p>	<p>02/2026</p>
<p>GUILLET Fanny CHASSÉ Pierre</p> <p><i>Muséum national d'histoire naturelle Centre d'écologie et des sciences de la conservation (UMR 7204)</i></p>	<p>Mise en œuvre du droit de l'urbanisme à l'ère du Zéro artificialisation nette : rupture ou continuité de l'action publique</p>	<p>01/2026</p>
<p>TOMADINI Aurélie JUEN Emmanuelle</p> <p><i>Université de Bourgogne Centre de recherche et d'étude en droit et science politique (CREDESPO EA 4179) Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI EA 7532)</i></p>	<p>L'exécution des décisions de justice en matière environnementale</p>	<p>05/2027</p>
<p>TRUILHÉ Ève LE BOT Olivier</p> <p><i>Aix-Marseille Université Centre d'études et de recherches internationales et communautaires (CERIC UMR 7318)</i></p>	<p>Le traitement juridictionnel de l'urgence environnementale : quelles solutions pour une prévention effective des dommages environnementaux ?</p>	<p>07/2026</p>
<p>BAYSSE-LAINÉ Adrien</p> <p><i>Université Grenoble Alpes Laboratoire PACTE (UMR 5194)</i></p>	<p>Connaître les sols pour donner une valeur aux espaces agricoles ? Rapports sociaux et information environnementale dans l'application à l'échelle départementale du statut de fermage</p>	<p>09/2026</p>
<p>BODIGUEL Luc</p> <p><i>Nantes Université Laboratoire droit et changement social (UMR 6297)</i></p>	<p>Innovations normatives pour l'environnement et la santé dans les projets alimentaires territoriaux (NormaPAT)</p>	<p>01/2027</p>
<p>HAUTEREAU-BOUTONNET Mathilde</p> <p><i>Aix-Marseille Université Droit international, comparé et européen (DICE UMR 7318)</i></p>	<p>L'écologisation des codes civils. Contribution à la révélation d'un nouveau droit commun environnemental</p>	<p>09/2027</p>

6- QUESTIONS TRANSVERSALES

Responsable(s) scientifique(s) et organisme(s) de recherche	Titre de la recherche	Date prévisible de remise du rapport final
6.1- Contentieux spécifiques		
<p>CARRE Stéphanie VALLAUD Camille</p> <p><i>Université de Strasbourg</i> <i>Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (UR 4375)</i></p>	<p>Le traitement du contentieux de la propriété intellectuelle par les juges du fond</p>	<p>09/2026</p>
6.2- Libertés et droits fondamentaux		
<p>BIOY Xavier GINESTET Catherine MILARD Béatrice</p> <p><i>Université Toulouse 1</i> <i>Institut fédératif de recherche « Mutation des normes juridiques » (FED 4104)</i></p>	<p>Acceptation sociale de la restriction des libertés dans le contexte de la pandémie de Covid-19 (CovALib)</p>	<p>01/2026</p>
6.3- Le droit et la justice en temps de crise		
<p>WEILL Sharon DEZALAY Sara</p> <p><i>Université américaine de Paris</i> <i>Centre Schaeffer pour l'étude du génocide, des droits de l'homme et de la prévention des conflits</i></p>	<p>La justice d'asile entre crise et routine de crise. Une étude ethnographique à la Cour nationale du droit d'asile</p>	<p>01/2026</p>
6.4- Générations futures		
<p>CLOUD Leslie GAILLARD Émilie</p> <p><i>Université de Caen Normandie</i> <i>Maison de la recherche en sciences humaines</i></p>	<p>Juridictions autochtones et droit(s) des générations futures</p>	<p>12/2026</p>

7- HISTOIRE

Responsable(s) scientifique(s) et organisme(s) de recherche	Titre de la recherche	Date prévisible de remise du rapport final
CARVAIS Robert CNRS Délégation régionale Île-de-France Centre de théorie et d'analyse du droit (UMR 7074)	À dire et traits d'experts. Analyse du langage des procès-verbaux d'expertise du bâtiment du XVIII ^e siècle : mots, discours et figures	01/2026

8- DOMAINE PUBLIC ET POLITIQUE

8.1- Responsabilité des décideurs publics

BOTTINI Eleonora BARAGGIA Antonia Université de Caen Normandie Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit (CRFDED EA 2132)	Responsabilité(s) des gouvernants face à la crise sanitaire. Étude franco-italienne des tensions entre responsabilité juridique et politique	01/2026
--	---	---------

9- DOMAINE INTERNATIONAL

PAILLER Ludovic LEBRATY Jean-Fabrice Université Jean Moulin Lyon 3 Équipe de recherche en droit international, européen et comparé (EDIEC EA 4185)	L'effectivité du droit international privé devant les juridictions du fond	11/2026
--	---	---------

Ce document est édité par l'Institut Robert Badinter – 13, place Vendôme – 75042 PARIS Cedex 01

Directrice de la publication : *Valérie Sagant*

Rédaction : *Pôle communication et valorisation / Institut Robert Badinter avec l'appui des équipes de l'Institut*

Conception graphique, secrétariat de rédaction et maquette : *Agence Kozy*

Impression : *A Print*

Crédits photographiques

Claire Ruiz Photographie / Institut Robert Badinter : *pages 4, 6, 8, 10, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 26, 35, 42, 46, 47, 48, 49, 51, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 63*

Bertrand Guay / AFP : *page 5*

Banque image : *pages 14, 15 & 24, 25 : Pexels-tkirkgoz - pages 44/45 : Pexels-alexandru-dan*

Droits réservés (photos personnelles fournies sans crédit) : *pages 40, 41, 43, 63, 64*

RB INSTITUT
ROBERT BADINTER
Études et recherches
sur le droit et la justice

institutrobertbadinter.fr